



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(XLIX)/2
5 octobre 2015

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

QUARANTE NEUVIÈME SESSION
16-21 novembre 2015
Kuala Lumpur (Malaisie)

RAPPORT SUR DES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

**RAPPORT SUR DES PROJETS¹ ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

• **PROJETS ACHEVÉS**

(1) PD 62/99 Rev.3 (F) Projet de reboisement pilote pour la reconstitution des zones dégradées dans le Moyen Doce de État brésilien de Minas Gerais

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 851 064
Budget OIBT :		US\$	543 892
Gouvernement du Japon :	US\$	503 892	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	40 000	
IEF/MG :		US\$	1 307 172
Agence d'exécution :	Institut forestier de l'État de Minas Gerais (IEF/MG)		
Approuvé au :	Session CIBT XXIX, novembre 2000, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée	septembre 2004 / 48 mois		
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation jusqu'en septembre 2009 (CRF XLII) Deuxième prorogation jusqu'en mars 2011 (CRFXLIII) Troisième prorogation jusqu'en mars 2012 (NOL F.11-0152)		

I. Introduction

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa vingt-septième session en novembre 1999 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé en février 2003. Faisant suite au dépôt du premier Plan annuel des opérations et après que l'Agence d'exécution a fait savoir que le projet était prêt à être lancé, le Secrétariat a décaissé la première tranche de financement en septembre 2004.

Le projet devait être exécuté en 48 mois, mais en raison des difficultés rencontrées au fil du temps, l'exécution proprement dite a duré 102 mois. Pendant cette période, trois prorogations de délai ont été approuvées par l'OIBT, la première jusqu'en septembre 2009, la seconde jusqu'à mars 2011 et la troisième jusqu'à mars 2012. À partir de 2011, les ressources utilisées pour l'exécution des activités ont été mobilisées par l'Institut forestier de l'État, dans l'intention de se conformer pleinement aux dispositions du plan de travail, témoignant ainsi de la valeur qu'il attachait au partenariat avec l'OIBT.

Lors de sa 47e session le Comité a pu constater que le dernier rapport d'avancement reçu de ce projet ne couvrait l'exécution de ses activités que jusqu'en mars 2013. Il a en outre déclaré que toutes les activités sauf une avaient été effectuées, mais que faisaient défaut le descriptif de ces dernières avec les rapports techniques, les cahiers des ateliers et d'autres moyens de vérification, dont les guides pratiques, les publications, les cartes, les brochures, les vidéos, etc. Il avait en outre observé que ce projet, qui devait se conclure en mars 2012, avait continué de façon intermittente jusqu'en mars 2013, date à laquelle il avait stoppé ses activités, sans plus adresser de rapports d'étape ni de demande de prorogation au Secrétariat.

Lors de cette même session, le Comité a en outre constaté que le rapport vérifié 2010-2011 avait été le dernier remis au Secrétariat, et que ce rapport indiquait que les dépenses avaient été effectuées jusqu'au 31 décembre 2010 seulement, sans qu'aucunes autres dépenses n'aient été effectuées au cours l'année 2011. De même, le solde non dépensé des fonds remis par l'OIBT à l'agence d'exécution au 31 décembre 2011 s'établissait à US \$ 55 000 environ. En outre, l'OIBT retenait toujours le 8e et dernier décaissement originellement programmé, s'élevant à US \$ 50 000. Le Comité a également pris note du fait que l'agence d'exécution, soit l'Institut forestier de l'État du Minas Gerais (IEF/MG), avait demandé au Secrétariat de considérer ce projet comme achevé, mais sans pour autant présenter au Secrétariat de l'OIBT le rapport d'achèvement nécessaire, ni les rapports techniques et les autres moyens de vérification.

¹ Dont audit financier

En outre, il a également été noté à l'époque que le rapport d'audit financier définitif était également en instance, et que selon le rapport d'audit financier de la période 2010-2011, il restait encore environ 50 000 \$ US non comptabilisés et qui devaient être restitués à l'OIBT afin de pouvoir considérer ce projet comme achevé. De plus, l'agence d'exécution devait aviser officiellement l'OIBT de son renoncement à la dernière remise de fonds OIBT au projet, dont la somme avait été fixée à US \$ 50 000, de sorte que le Secrétariat puisse restituer ce reliquat aux bailleurs de fonds d'origine, comme le veulent les procédures OIBT.

Au regard des faits mentionnés ci-dessus, il est rappelé au Comité que lors de sa 47e session à Libreville, au Gabon en 2013, il avait préconisé que soit effectuée une évaluation indépendante à mi-parcours destinée à évaluer ce qui avait été réalisé, et devant produire des préconisations unanimes relatives aux mesures à prendre afin de poursuivre ce projet ou de le clore, en conformité avec les règles de procédure de l'OIBT.

L'évaluation indépendante à mi-parcours a eu lieu en mai 2014 dans le périmètre du projet et le résumé analytique de cette évaluation [CRF(XLVIII)/6] ainsi que son rapport complet (48RFM-4) sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat. Dans l'ensemble, la principale recommandation de l'évaluation à mi-parcours a été que l'agence d'exécution accélère la préparation et la soumission au Secrétariat de l'OIBT d'un rapport d'achèvement satisfaisant, celles d'un ultime rapport d'audit financier, celles de la notification officielle adressée à l'OIBT de son renoncement au dernier décaissement de 50 000 \$ US, et enfin cette évaluation préconisait de restituer à l'OIBT le montant non dépensé des fonds que l'OIBT avait transmis au projet (soit un reliquat s'élevant à 45 668 96 \$ US au 30 mai 2014), comme le prévoient les règles de procédure de l'OIBT. Ce rapport recommandait également à l'OIBT de diffuser et de faire le meilleur usage qui soit des enseignements tirés et des expériences acquises de ce projet et d'échanger les connaissances nécessaires à la promotion de la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en matière de restauration des zones forestières dégradées.

Donnant effet aux préconisations de l'évaluation à mi-parcours, l'agence d'exécution a récemment fait parvenir au Secrétariat de l'OIBT un rapport d'achèvement satisfaisant, l'ultime rapport d'audit financier, la notification officielle adressée à l'OIBT de son renoncement au dernier décaissement de 50 000 \$ US, et enfin elle a restitué à l'OIBT le reliquat des fonds que l'OIBT lui avait été remis et qu'elle conservait dans le compte du projet.

II. Objectif du projet

L'objectif général de ce projet était de contribuer, de manière coopérative, et par le recours à un processus de sensibilisation, à la production durable de bois et de favoriser le rétablissement des périmètres dégradés, tout en assurant la protection et la reconstitution du capital forestier par la mise en place d'unités de démonstration des techniques optimales de reboisement environnemental.

Objectif général

Contribuer à l'adoption de techniques de reboisement en essences indigènes dans les zones dégradées du bassin du Rio Doce par la diffusion au niveau des domaines ruraux, des pratiques de gestion forestière adaptées ainsi que le concept de gestion intégrée et durable des ressources naturelles.

Objectif spécifique

La mise en œuvre d'unités pilote de reboisement dans la région centrale du Rio Doce, en recourant à des techniques autochtones de reconstitution forestière.

III. Réalisations et produits du projet

Produit 1 : Le projet et ses avantages touchent toute la région grâce à des séminaires de diffusion et une campagne de communication recourant à des moyens de communication locaux.

Produit 2 : Motivation des producteurs ruraux à mettre en œuvre des techniques de valorisation des massifs forestiers dégradés par des entretiens et des réunions, la création et le renforcement des conseils consultatifs et des journées sur le terrain destinées à promouvoir l'échange d'expériences.

Produit 3 : Les responsables techniques, ingénieurs, techniciens, secrétaires, pépiniéristes et producteurs sont formés à la production de plants, à la mise en œuvre de technologies recommandées en matière de gestion des forêts naturelles et aux questions de réhabilitation des zones dégradées :

- Enseignement de formations et élargissement des connaissances et des techniques ;
- Organisation d'échanges d'expérience entre techniciens du projet ;
- Mise à disposition d'informations et organisation de formations destinées à tous les intéressés.

Produit 4 : Mise en œuvre des unités expérimentales :

- Acquisition de matériel de bureau et de fournitures de terrain ;
- Sélection des périmètres et du calendrier de la campagne de vulgarisation forestière ;
- Aménagement de pépinières et production de plants
- Aménagement des plantations
- Entretien et protection des plantations

Produit 5 : Suivi et évaluation des activités du projet :

- Exécution d'une évaluation socio-économique et environnementale
- Effectuer le suivi des zones en cours de reconstitution
- Tenue d'ateliers à mi-parcours et en fin du projet

IV. Résultats et impacts

L'objectif du projet a été atteint : 189 producteurs ruraux ont été engagés dans le projet totalisant 196 unités pilotes établies dans 870 hectares de massif forestier en reconstitution.

Des activités de mobilisation ont été menées dans chacun des micro-bassins du projet pour atteindre l'objectif. Par la suite, l'équipe technique a visité les producteurs ruraux intéressés en vue de définir et de mesurer avec eux le périmètre forestier promis à la réhabilitation et au rétablissement. Un projet technique de réhabilitation de ce périmètre a ensuite été préparé, définissant les fournitures et le matériel nécessaires pour entamer les activités. Dans la saison des pluies, les matériaux et les plants ont été livrés et toute l'assistance technique requise a été fournie aux producteurs ruraux. Après la mise en œuvre des mesures de rétablissement, le technicien responsable pour la région est revenu afin de juger de l'efficacité des actions et de dispenser un appui-conseil aux producteurs ruraux sur les mesures nécessaires à l'entretien du périmètre, dans le but d'assurer la succession écologique. Dans la dernière année du projet, tous les périmètres ont été visités afin de juger du rétablissement du milieu.

Malgré les difficultés rencontrées au cours du projet, une avancée majeure sur les questions environnementales qui se posent dans la région peut être mise en évidence, sachant que l'historique du dossier fait apparaître dans un premier temps des pratiques intensément dégradantes pour le milieu, qui ont progressivement reculé pour laisser place à une bonne gestion des sols que l'on doit principalement à la protection des sources hydriques. Dans les derniers mois du projet, 17 municipalités participaient à ces travaux, avec plus de 30 institutions partenaires ; plus de 1000 personnes ayant pris part à des formations techniques, journées de travaux sur le terrain, conférences et assemblées villageoises.

En ce qui concerne les politiques publiques, le projet, en alliance avec *Programa Promata* (Programme Pro-Forêt) a acquis un rôle pilote dans la mise en œuvre d'un programme au niveau de Minas Gerais, initialement intitulé « Projet structurant de conservation des Cerrados et de rétablissement de la forêt ombrophile Atlantique », avant de s'étaler sur la période 2007-2011. Dans la période actuelle de son déroulement (2012-2015), ce programme s'intitule « Projet stratégique de conservation et de restauration de la forêt Atlantique, du Cerrado et du Caatinga ».

Les bénéficiaires du projet y ont participé activement pendant toute la durée de son exécution. Les producteurs ruraux, qui souhaitent s'enrôler dans le projet, ont signé un engagement à mettre en œuvre toutes les mesures de rétablissement, notamment la protection des espaces riverains, la préparation des sols, l'aménagement des plantiers et l'entretien des plantations. Il est prévu que les bénéficiaires directs et indirects du projet en exploitent les résultats principalement en vue d'une meilleure exploitation et gestion des sols.

Les producteurs ruraux qui ont implanté des unités pilote sur leurs domaines devraient assurer le maintien des périmètres, qui ont été fixé aux termes de l'engagement passé entre chaque propriétaire et l'Institut forestier de l'État.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

En dépit de sa vaste expérience d'enrichissement des forêts, l'IEF avait toujours axé ses interventions sur les forêts de production en mettant en oeuvre des essences exotiques, cependant que le reboisement par des espèces indigènes visant la conservation des ressources naturelles constituait une approche relativement nouvelle pour cette institution.

Concernant la pérennisation des acquis du projet à l'issue de son achèvement, il y a eu une surprise agréable : l'Institut forestier de l'État, s'appuyant sur les expériences du projet, a adopté des mesures de rétablissement des périmètres dégradés et de rémunération des services écosystémiques dans le cadre des politiques publiques de l'Etat de Minas Gerais, en dotant ces activités de budgets spécifiques et une réglementation à cette fin.

L'expérience acquise à l'issue de l'exécution de ce projet tient principalement au fait que d'autres dimensions, s'ajoutant à la dimension environnementale, doivent être prises en compte dans tout travail de ce type. Certains aspects d'ordres sociaux et économiques doivent être intégrés dès les premiers stades de la conception du projet. Cela n'a pas été le cas de ce projet qui s'est trouvé de ce fait mis face à la nécessité de consacrer de son temps à de longues campagnes de diffusion de ses résultats et de mobilisation de ses bénéficiaires et partenaires, à quoi il faut ajouter plusieurs amendements et réglages apportés au plan des travaux en cours d'exécution.

L'autre enseignement à tirer de ce projet est que ses acteurs principaux auraient dû prendre part à sa définition et sa conception, ce qui aurait augmenté les chances de voir aboutir les activités prévues et qui aurait réduit le besoin d'introduire des modifications importantes au domaine d'intervention, au calendrier et au budget de ce projet.

Les questions de fonctionnement auraient dû être étudiées et traitées dès le stade d'élaboration du projet, s'agissant en particulier des transferts financiers aux bénéficiaires du projet, de manière à éviter tout risque de voir les flux de ressources s'interrompre, ce qui est toujours très démotivant pour les acteurs.

L'activité intitulée « gestion de l'essence *aroeira* » a elle aussi pâti d'un manque de planification. À cause de cela, il a été nécessaire de remplacer cette activité, ce qui a été débattu et approuvé lors d'une réunion du Comité directeur et par la suite lors d'une session du CRF. L'enseignement à tirer de cela est qu'une proposition de projet doit prendre en compte les obstacles juridiques susceptibles de surgir et d'empêcher son exécution.

Les actions du projet à caractère pionnier, et qui ont été concluantes, ont été intégrées dans les politiques publiques avant d'être généralisées à d'autres régions, fournissant ainsi l'argument par lequel peut s'élaborer la loi sur la rétribution des services écosystémiques et ses décrets ainsi que le programme d'incitation forestière de l'État du Minas Gerais.

La pérennisation des acquis du projet découle de l'engagement signé par les producteurs ruraux et doit beaucoup à la sensibilisation effectuée auprès de tous les bénéficiaires du projet, directs et indirects, mais aussi au renforcement des politiques publiques en matière forestière et à la rétribution des services écosystémiques que promeut l'Etat du Minas Gerais.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, le projet a contribué à la réhabilitation des massifs forestiers dégradés du Minas Gerais au Brésil. Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu un rapport d'achèvement satisfaisant, un rapport d'audit financier final, une notification officielle adressée à l'OIBT de son renoncement au dernier décaissement de US \$ 50 000, et enfin s'étant fait restituer le reliquat des fonds provenant de l'OIBT, qui était conservé dans le compte de projet, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement de ce projet et des dossiers techniques sont disponibles sur demande écrite auprès du Secrétariat ou peuvent être téléchargés par le moteur de recherche en ligne de documents de projets sur le site Web de l'OIBT à l'adresse <http://www.ito.int>

(2) PD 350/05 Rev.3 (F) Systèmes de production et de lutte intégrée contre les insectes foreurs pour l'établissement réussi de plantations de méliacées dans la province du Yucatan et à Veracruz du Mexique

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	575 871
Budget OIBT :	US\$	366 271
Gouvernement du Japon :	US\$	346 271
Gouvernement de Finlande :	US\$	20 000
Gouvernement du Mexique :	US\$	209 600
Agence d'exécution :	Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)	
Approuvé au :	Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida (Mexique)	
Date de lancement et durée	janvier 2007 / 36 mois	
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation jusqu'à juillet 2011 (CRFXLIII) Deuxième prorogation jusqu'en juillet 2012 (CRF XLII) Troisième prorogation jusqu'en juillet 2013 (NOL F.12-0185) Quatrième prorogation jusqu'à décembre 2014 (NOL Ref No F14-0127)	

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa quarantième session en juin 2006 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la même session. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en septembre 2006. À la soumission du premier plan des opérations annualisé, le premier virement des fonds a été opéré en janvier 2007. Le sixième et dernier décaissement a été effectué en février 2013.

II. Objectif du projet

L'objectif d'ensemble de cette proposition de projet était l'obtention d'une production durable de bois tropicaux au Mexique par le développement, la mise en œuvre et le transfert aux forestiers des technologies d'un système intégré de contrôle des ravageurs, car ces derniers freinent aujourd'hui l'installation de plantations de cèdres espagnols et d'acajou d'Amérique dans le Mexique tropical. De manière plus spécifique, la proposition envisageait de mettre au point et de promouvoir un dispositif de lutte intégrée contre les ravageurs (insectes foreurs des pousses et autres ténébrants) dans les jeunes plantations de méliacées, notamment par des interventions sylvicoles, en vue de permettre aux sylviculteurs de la péninsule du Yucatan et de Veracruz de faire réussir leurs plantations et pérenniser ainsi leur production de bois tropicaux, et parfaire un modèle opérationnel de mise au point et d'adoption de techniques à mettre en œuvre dans la conduite de plantations villageoises de méliacées avec la participation directe de producteurs et de techniciens ; ce modèle devait notamment servir à créer 12 plantations pilotes dans la péninsule du Yucatan et la région de Veracruz.

III. Réalisations et produits du projet

Les activités de terrain du projet ont atteint leur terme en décembre 2014 et l'ensemble du projet a été déclaré achevé en février 2015. La totalité des activités prévues ont été réalisées dans le respect des clauses du document de projet pendant la durée de ce dernier et ses réalisations peuvent être résumées au regard des principaux résultats et produits qu'il avait laissé escompter, à savoir :

1. Validation des méthodes de lutte directe contre *H. grandella* et *C. yucatanensis* en déterminant leur efficacité par rapport aux coûts

- Deux expériences scientifiques ont été élaborées en vue d'étudier différentes méthodes de lutte contre la mineuse des pousses *H. grandella* et le ténébrant *C. yucatanensis* ;

- Plusieurs essais sylvicoles destinés à tester la résistance des plants de *Cedrela odorata* aux ravageurs dans des conditions différentes ont été mis en place. Les traitements validés dans le cadre de cette étude reposaient sur i) les composantes génétiques de *Cedrela odorata* (descendance), ii) la lutte par des agents biologiques (*Beauveria bassiana* et *Metarhizium fungi*), et iii) des traitements contrôlés utilisant des insecticides organiques (Neem) et chimiques (Novaluron, Cipervel, Piretroïde). L'application des traitements s'est poursuivie à un rythme mensuel pendant trois ans ;
- Les essais sélectionnés ont fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodiques sur une durée de trois ans.

2. Surveillance des dégâts et des effets des ravageurs destinée à recueillir des informations sur la biologie des foreurs des méliacées dans le secteur étudié

- Douze (12) stations de plantations d'un hectare touchées par les ravageurs ont été définies en vue d'assurer un suivi des dégâts provoqués par ces derniers dans un large éventail de conditions géographiques, climatiques et édaphiques présentes dans quatre États mexicains : Campeche, Quintana Roo, Yucatan et Veracruz ;
- Des méthodes ont été mises au point pour mener une recherche fondamentale sur la biologie de la mineuse des pousses, devant porter notamment sur le degré de gravité des attaques infligées aux végétaux, et les réactions de ce ravageur aux différentes méthodes de piégeage et aux facteurs environnementaux ;
- Les stations sélectionnées et les parcelles d'essai ont fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers pendant trois (3) ans.

3. Identification et propagation des génotypes de méliacées résistants aux insectes foreurs

- Des tournées d'inspection devant servir à identifier les génotypes résistants et à permettre la sélection d'individus ont été régulièrement effectuées. Une première série de 200 arbres ont été présélectionnés dans ces tournées avant de faire l'objet d'une seconde évaluation qui a permis de dégager 46 individus considérés comme résistants à *H. grandella* ;
- Les premières boutures des arbres précités ont été considérées comme matériau reproducteur de premier choix mais les problèmes apparaissant, il a été procédé à des greffes au lieu de bouturages. Deux banques de clones ont été créées : une à la station expérimentale d'El Palmar à Veracruz, comptant 30 génotypes, l'autre à la station expérimentale de Mococho Bacalar dans le Yucatan, comptant 12 génotypes ;
- 46 génotypes présentant de bons taux de croissance et des potentiels de tolérance à *H. grandella*, ont été sélectionnés : 30 à la station expérimentale d'El Palmar et 16 à la station expérimentale de San Felipe Bacalar, et ces lots font l'objet de trois essais génétiques ; et
- Quatre mille (4000) plants certifiés ont été plantés sur trois stations expérimentales de l'INIFAP afin de valider des génotypes de *Cedrela odorata* résistant aux insectes foreurs ; et
- Les stations sélectionnées ont fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers pendant trois ans.

IV. Résultats et impacts

Les résultats du projet ont permis à des producteurs, des techniciens, des prestataires de services, des établissements d'enseignement, le CONAFOR, les autorités fédérales et celles de l'État de disposer d'un système de lutte intégré contre la mineuse des pousses *Hypsipyla grandella* Zeller (Lepidoptère : Pyralidae) dans les jeunes plantations de *Cedrela odorata* L. (Cedar) et *Swietenia macrophylla* (acajou) qui permettra d'atténuer les préjudices causés par ce ravageur et de contribuer ainsi à l'aménagement de plantations de cèdre et d'acajou, ce qui apportera une contribution notable à l'économie mexicaine.

D'autre part, le projet a produit un total de 32 documents, parmi lesquels des articles scientifiques, des mémoires techniques, des études, des matériaux didactiques et de vulgarisation et des dossiers techniques. Les trois principaux documents produits sont les suivants :

1. Gestion intégrée de la mineuse de pousses dans les bourgeons terminaux et axillaires de méliacées ;
2. Guide pratique de la multiplication clonale de cèdres et d'acajou par greffage ; et
3. Le climat comme élément prédictif de la présence de la mineuse des pousses de méliacées dans les forêts artificielles.

La plupart des documents susdits ont été ou seront téléversés sur le site web de l'OIBT pour plus ample diffusion à tous nos pays membres et autres parties intéressées.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'exécution du projet sont les suivants :

- Les rencontres préalables avec les différents bénéficiaires du projet, destinées à cerner leurs demandes et leurs besoins en matière de recherche et de socialisation des résultats partiels, améliorera les acquis du projet.
- La mise à disposition d'un personnel formé et expérimenté a facilité la structuration du projet, la définition de la stratégie de ses interventions et la réalisation réussie de son objectif de développement et de ses objectifs spécifiques.
- Des réunions régulières entre les acteurs ou bénéficiaires du projet destinées à analyser et discuter les résultats partiels du projet ont permis d'éviter des écarts entre les activités de projet programmées et celles qui ont été exécutées ou d'opérer promptement des corrections de trajectoire lorsque un écart apparaissait.

Afin de pérenniser les acquis et activités du projet à l'issue de son achèvement, il importe de poursuivre le travail de diffusion des connaissances acquises auprès de tous les acteurs et bénéficiaires.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, le projet a notablement contribué à la création de plantations de cèdre et d'acajou saines par sa mise au point de techniques adaptées de lutte contre les ravageurs, en créant ce faisant des emplois et en élevant le niveau de vie des populations forestières au Mexique.

Le secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, plusieurs rapports techniques et le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et d'autres documents techniques sont disponibles sur demande écrite adressée au Secrétariat ou peuvent être téléchargés par le moteur de recherche en ligne de l'OIBT sur le site Web de l'OIBT à <http://www.itto.int>.

(3) PD 377/05 Rev.3 (F) Développement du clonage du samba, de l'acajou et du tiokoué (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	648 194
Budget OIBT :	US\$	421 060
Gouvernement du Japon :	US\$	421 060
Gouvernement de Côte d'Ivoire :	US\$	227 134

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Session CIBT XLI, novembre 2006, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : décembre 2007 / 24 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Première prorogation : décembre 2012 (NOL Ref No F12-0005)
Deuxième prorogation : juin 2013 (NOL F.12-0237)

I. Introduction

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante et unième session à Yokohama (Japon), en novembre 2006, et a été financé en intégralité à la quarante-troisième session à Yokohama (Japon) en novembre 2007, grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Japon. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008. Deux prorogations ont été accordées à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2013 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives

requis dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, une version acceptable du rapport d'achèvement de ce projet ayant été reçue en octobre 2014, la durée d'exécution de ce projet s'établit à 70 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'agence d'exécution (SODEFOR). Cependant, le rapport d'audit financier ultime du projet a été remis par l'agence d'exécution en mars 2015, ce qui permet d'appliquer à ce projet les procédures d'achèvement et de clôture.

II. Objectif du projet

L'objectif de ce projet était « la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire ». Le projet a contribué à la diversification des essences de plantation en Côte d'Ivoire grâce à la création d'un programme d'amélioration des techniques de clonage et de production de plantes qui visent à accélérer le développement de plantations industrielles d'Obéché, d'acajou d'Afrique et de Tiokoué. De manière spécifique, ce projet visait à élaborer des stratégies destinées à garantir une offre régulière de matériel de plantation sélectionné et amélioré (Obéché/Samba, Acajou d'Afrique et Tiokoué) devant être exploité dans des programmes de reboisement.

III. Réalisations et produits du projet

Tout en rappelant que la plupart des activités du projet ont vu leur exécution perturbée et retardée par des troubles sociaux et politiques post-électorales en Côte d'Ivoire qui ont duré de novembre 2010 à juin 2011, la stratégie d'exécution du projet s'est articulée sur les démarches suivantes : la prise en compte des résultats des études et des travaux de recherche précédents sur les trois essences retenues dans ce projet (*Obeche/Samba, Acajou d'Afrique de l'Ouest et Tiokoué*), et l'aménagement de plantations forestières pilotes en utilisant des plants de ces essences produits dans le centre de bouturage créé et exploité par la SODEFOR dans le village de Téné, avec la participation de communautés riveraines.

Les principales réalisations et produits majeurs de ce projet, sont récapitulés dans le tableau suivant au regard de la stratégie d'exécution de ce projet :

OBJECTIF SPECIFIQUE : Développer des stratégies pour approvisionner régulièrement les programmes de reboisement de Côte d'Ivoire en matériel végétal sélectionné (Samba, Acajou) et bouturé (Tiokoué)		
Produits escomptés	Indicateurs	Réalisations
Produit 1 : La sélection clonale du SAMBA est poursuivie.	À partir du deuxième trimestre de la 1ère année : <ul style="list-style-type: none"> les arbres « plus » sont identifiés et mobilisés les tests clonaux sont installés un parc à pieds-mères est créé 	<ul style="list-style-type: none"> 52 arbres d'élite ("Arbres Plus") d'OBÉCHÉ/SAMBA identifiés pour les prélèvements de semences en période de fructification. Mise en place d'une parcelle d'essais de clones d'OBÉCHÉ/SAMBA de 4 ha avec des plants issus d'arbres d'élite. Un total de 268 239 plants d'OBÉCHÉ/SAMBA de qualité produits à des fins de reboisement. 100 ha d'OBÉCHÉ/SAMBA complantés en teck à des fins de restauration forestière dans deux forêts classées (Téné et Sangoué)
Produit 2 : La sélection et le bouturage des génotypes de l'Acajou résistants aux insectes foreurs sont réalisés.	À la fin de la deuxième année, les parcelles expérimentales sont plantées avec les clones sélectionnés	<ul style="list-style-type: none"> Installation de 2,4 ha d'essais de clones de plants d'acajou d'Afrique résistants aux insectes foreurs Un total de 43 270 plants d'acajou d'Afrique résistants aux insectes foreurs produits à des fins de reboisement 100 ha d'acajou d'Afrique en complantation avec du teck, aménagés à des fins de restauration forestière dans deux forêts classées (Téné et Sangoué).

<p>Produit 3 : Le bouturage du TIOKOUÉ est réalisé.</p>	<p>À la fin de la deuxième année, les parcelles expérimentales sont plantées avec les boutures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 0,3-ha d'essais de plants de clones de Tiokoué produits au centre de bouturage du village de Téné. • Un total de 45 988 boutures de Tiokoué produites à des fins de reboisement et aussi pour être distribués aux populations riveraines en incitation à leur participation aux activités de réhabilitation forestière. • 10,3 ha de plantations de Tiokoué aménagés en collaboration avec les populations riveraines.
--	--	--

Les techniques de production de plants, recourant à la multiplication végétative pour l'obéché/samba, l'acajou d'Afrique et le Tiokoué ont été rendues pleinement opérationnelles au centre de bouturage du village de Téné.

IV. Résultats et impacts

Les principaux produits obtenus et impacts du projet, au regard des produits escomptés et des activités qui s'y rapportaient, peuvent être résumés comme suit :

- Le projet a continué à mettre à disposition des plants d'obéché/samba, d'acajou d'Afrique et de tiokoué de qualité supérieure afin d'assurer un approvisionnement régulier de matériel de plantation produit par bouturage aux programmes de reboisement de Côte d'Ivoire. Les techniques qui ont été promues durant l'exécution de ce projet pourraient produire d'importants avantages intégrés, notamment dans les aspects écologiques, économiques et sociaux ;
- La SODEFOR, qui est l'institution nationale ayant pour compétence la mise en oeuvre de la politique nationale ivoirienne de reboisement, a acquis son autonomie de production de plants d'essences à bois d'œuvre, sachant que le projet a contribué à mettre en place les techniques de production de masse requises au centre de bouturage de Téné ;
- Les populations riveraines se sont impliquées dans les activités de bouturage au centre de Téné, au travers de l'association nommée *Cooperative Forestière de Kimoukro* qui a signé un protocole d'accord avec la SODEFOR portant sur la création de pépinières dont l'entretien sera confié à des membres de la collectivité ayant acquis les compétences et les savoirs nécessaires à cette fin ; et
- La SODEFOR est entrée en contact avec des institutions forestières dans des pays africains (Cameroun, Ghana, Togo, Mali, etc.) en vue d'échanges d'expériences et de connaissances relatives aux techniques de bouturage appliquées à l'obéché/samba, à l'acajou d'Afrique et au tikoué.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Les réalisations de ce projet pourraient être considérées comme une bonne occasion d'engager la production de masse de plants d'obéché/samba, d'acajou africain et de tiokoué de qualité supérieure par multiplication végétative en recourant au bouturage. Des dispositions particulières prises avec les collectivités locales, scellées par la signature d'un protocole d'accord, ont contribué à la bonne exécution du projet, sachant que par ce moyens les droits et attribution de chaque partie étaient définis avec précision par rapport aux objectifs et produits escomptés du projet.

La pérennisation des principaux acquis du projet pourrait être assurée par un dispositif institutionnel articulant la SODEFOR et l'association appelée « Coopérative Forestière de Kimoukro ». La SODEFOR, en sa qualité d'institution nationale exerçant sa compétence sur la mise en oeuvre des reboisements et les politiques de gestion forestière en Côte d'Ivoire, poursuivra sa collaboration avec cette association tout en mettant à disposition les moyens devant permettre d'entretenir régulièrement et de pérenniser les réalisations et les acquis principaux de ce projet en Côte d'Ivoire. Les membres de cette association ont acquis une expérience et des compétences dans les techniques de réhabilitation et de gestion des forêts et, dans une certaine mesure, seront en mesure de poursuivre leur mise en oeuvre après l'achèvement du projet.

Les membres du personnel du projet, qui étaient aussi agents de la SODEFOR, ont acquis une expérience et des connaissances susceptibles de contribuer à la viabilité des principales réalisations et des acquis majeurs du projet à l'issue de son achèvement. La SODEFOR continuera de mobiliser les moyens requis pour l'entretien des installations et des vergers semenciers mis en place en vue d'assurer la

production de masse de plants d'obéché/samba, d'acajou d'Afrique ou de tiokoué par les techniques de multiplication végétative que constitue le bouturage.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement de ce projet, ainsi que son ultime rapport d'audit financier jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer le projet PD 377/05 Rev.3 (F) achevé. Des exemplaires électroniques des rapports susdits sont disponibles à la demande auprès du Secrétariat.

(4) PD 419/06 Rev.3 (F) Gestion et conservation des semences forestières (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 459 510
Budget OIBT :	US\$	912 764
Gouvernement du Japon :	US\$	912 764
Agence /Gouvernement de Côte d'Ivoire :	US\$	546 746

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : décembre 2007 / 24 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet :
Première prorogation : décembre 2012 (NOL F.12-0006)
Deuxième prorogation : juin 2013 (NOL F.12-0235)
Troisième prorogation : décembre 2013 (NOL F.13-0180)

I. Introduction

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-troisième session à Yokohama (Japon) en novembre 2007, et son financement intégral a été attribué lors de la réunion de haut niveau de l'OIBT qui s'est tenue à Accra (Ghana) en juin 2008, grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Japon. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 23 juin 2008 lors d'une visite officielle du Directeur exécutif en Côte d'Ivoire. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en décembre 2008. Trois prorogations de ce projet sans financement OIBT supplémentaire ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2013, après demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Une version acceptable du rapport d'achèvement de ce projet ayant été reçue en septembre 2014, la durée d'exécution de ce projet s'établit à 96 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'agence d'exécution (SODEFOR). Toutefois, l'ultime rapport d'audit financier de ce projet a été remis en mars 2015 par l'agence d'exécution, ce qui permet d'appliquer à ce projet les procédures d'achèvement et de clôture.

II. Objectif du projet

Ce projet a contribué à la réhabilitation durable de la forêt ivoirienne par le développement d'un système d'approvisionnement de semences capable de satisfaire en produits de qualité les besoins des acteurs nationaux et de permettre la reconstitution du couvert forestier. De manière spécifique il visait à assurer la production et l'approvisionnement en semences forestières issues de matériel végétal de qualité génétique supérieure.

III. Réalisations et produits du projet

Il est important de rappeler que la mise en œuvre de la plupart des activités du projet a été perturbée et retardée en raison des troubles sociaux et politiques post-électorales qui frappèrent la Côte d'Ivoire de novembre 2010 à juin 2011. La stratégie de mise en œuvre du projet reposait sur les trois axes complémentaires suivants : le développement des capacités humaines et organisationnelles (l'amélioration des compétences du personnel de la SODEFOR par LANASEM qui est le laboratoire national de recherche-

développement sur les plants en Côte d'Ivoire), le renforcement des capacités techniques et matérielles (améliorations apportées aux installations de conservation et de stockage de semences) et l'édification de partenariats (LANASEM, les coopératives d'agriculteurs, industriels du bois, les ONG, Université de Cocody, etc.). Le but de ce projet était de contribuer à la production de masse de plants forestiers améliorés qui soient conformes aux normes internationales.

Les principales réalisations et les produits majeurs de ce projet sont récapitulés dans le tableau suivant en étant mis en regard de la stratégie d'exécution de ce projet :

<u>Objectif spécifique</u> : La production et l'approvisionnement en semences forestières provenant de matériel végétal de haute qualité génétique		
Produits escomptés	Activités	Réalisations du projet
<u>Produit 1 :</u> 133 hectares de nouvelles parcelles semencières sont aménagés, 174 hectares de sources de semences existantes sont aménagées et 5 hectares de verger à graines sont créés..	Activité 1.1. : Créer 5 hectares de vergers à graines	Deux (2) vergers semenciers de 2,5 ha chacun ont été créés dans deux forêts classées (Téné et Sangoué)
	Activité 1.2. : Sélectionner 133 ha de nouvelles parcelles semencières	Sélection de 280 ha de nouvelles parcelles semencières
	Activité 1.3 : Aménager 307 ha de parcelles semencières	317 ha of seed production plots established and under management.
	Activité 1.4 : Constituer une base de données sur la production et la gestion des semences forestières	Base de données sur la production et la gestion des semences forestières en exploitation à la SODEFOR.
<u>Produit 2 :</u> Les capacités matérielles de récolte, de conditionnement, de conservation, de stockage, de contrôle de semences et de distribution de semences sont renforcées	Activité 2.1 : Acquérir le matériel et les équipements appropriés pour l'aménagement, la récolte, le conditionnement et le transport des semences forestières.	Matériel et équipements appropriés à la gestion, la récolte, le conditionnement et le transport des semences forestières acquis et en exploitation, cependant qu'une camionnette a été achetée pour le transport des semences prélevées sur des arbres d'élite sélectionnés dans les forêts naturelles.
	Activité 2.2 : Construire 3 magasins de stockage de 280 m ² et 1 laboratoire de semences de 50 m ²	Trois magasins de stockage de 177 m ² chacun (à Abidjan, Adzopé et Sangoué) et un laboratoire de semences de 40 m ² ont été construits ; le laboratoire est en exploitation à Adzopé
	Activité 2.3 : Acquérir une chambre froide pour la conservation des semences forestières	Une chambre froide de huit (8) mètres carrés servant à la conservation des semences forestières est en fonctionnement.
<u>Produit 3 :</u> Les personnes impliquées dans les activités semencières forestières sont formées dans les différents domaines de la technologie semencière.	Activité 3.1 : Planifier les formations	Formations techniques planifiées et dispensées dans le cadre du renforcement des capacités.
	Activité 3.2 : Organiser les sessions de formation	Le personnel technique de l'agence d'exécution a été formé à la gestion des semences forestières. Les représentants de huit (8) villages formés à la récolte de semences dans les forêts naturelles.
	Activité 3.3 : Sensibiliser les partenaires sur l'importance de l'utilisation des semences de qualité	Le secteur privé, les coopératives paysannes, les populations riveraines et l'administration forestière de Côte d'Ivoire ont été sensibilisés à l'importance d'une utilisation de plants forestiers de bonne qualité.

En plus des six essences forestières originellement prévues pour ce projet (*Tectona grandis*, *Khaya ivorensis*, *Heriteria utilis*, *Cedrela odorata*, *Terminalia superba*, *Terminalia ivorensis*), trois autres essences forestières ont aussi été prises en compte pour la production de plants de bonne qualité : *Pericopsis elata*, *Mansonia altissima* et *Gmelina arborea*.

IV. Résultats et impacts

Les principaux produits et impacts obtenus du projet, au regard des produits escomptés et des activités qui s'y rapportaient, peuvent être résumés comme suit :

- Disponibilité de plants des neuf principales essences forestières auxquelles on a appliqué des techniques de conservation dans les vergers à graines aménagés pour créer une source de semences destinées à la production de plants forestiers de bonne qualité nécessaires aux activités de reboisement en Côte d'Ivoire. Ces neuf essences ont été retenues en fonction des programmes futurs du plan national ivoirien de reboisement ;
- La capacité à produire des plants d'essences forestières de bonne qualité, requis dans les travaux de reboisement en Côte d'Ivoire, est assurée par un personnel qualifié capable de gérer efficacement la production de plants forestiers ;
- Souhaits exprimés par les principales parties prenantes, y compris les communautés riveraines, d'exploiter des plants d'essences forestières de bonne qualité pour leurs activités de reboisement en Côte d'Ivoire ;
- Capacité de maîtriser la qualité des semences et celle des plants forestiers assurée en raison de la disponibilité du personnel de l'agence d'exécution dûment formé à cet effet et grâce à la collaboration des institutions techniques ivoiriennes pertinentes (LANASEM, Centre national de la recherche en agronomie, Université de Cocody, etc.). Des cadres de l'équipe d'exécution du projet ont visité les institutions nationales en charge de la production des plants au Burkina Faso et au Mali, afin de se livrer à des échanges d'expérience ;
- La SODEFOR a acquis les installations, le matériel, les outils et l'équipement utiles à la collecte de semences, à leur conditionnement et traitement et à leur longue conservation en vue d'en produire des plants forestiers de bonne qualité.

Grâce à l'exécution de ce projet, la SODEFOR a été en mesure de fournir les plants forestiers de bonne qualité qui sont requis pour la mise en œuvre du projet PD 419/06 Rev.3 (F) -EXT-TICAD5 Rev.1. Ce dernier projet, dont les travaux se déroulent actuellement dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire, a pour but de contribuer à la réhabilitation de deux forêts classées (Scio et Duekoué) qui avait été dégradées par des réfugiés du Libéria et des personnes déplacées à l'intérieur de Côte d'Ivoire en raison du conflit armé qui a déchiré le pays.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

5.1 Enseignements dégagés

La participation des principales parties prenantes (Ministère des forêts de la Côte d'Ivoire, secteur privé, coopérative paysannes, LANASEM, Centre national de recherche en agronomie, Université de Cocody, etc.) dès le début de la mise en œuvre du projet a permis de définir leurs rôles et attributions en matière d'objectifs et de produits attendus de ce projet. Cela a été très déterminant pour la réussite de ce projet, même si ce processus, grâce auquel ces acteurs ont pu s'impliquer le moment venu dans l'exécution du projet, a demandé d'y consacrer un temps considérable. Cette situation rend compte de la durée d'exécution de ce projet, qui a été de 69 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'agence d'exécution. La formation des cadres de l'équipe d'exécution du projet a contribué au bon déroulement de ce projet, car le personnel qualifié a été ainsi à même de gérer efficacement la production de plants forestiers, processus allant de la collecte de graines à la production de plants et à leurs conservation et distribution.

5.3 Pérennisation du projet

a) Pérennité institutionnelle

La pérennité institutionnelle a été recherchée par le biais du partenariat conclu avec les principales parties prenantes (Ministère des forêts de la Côte d'Ivoire, secteur privé, coopérative paysanne, LANASEM, Centre national de recherche en agronomie, Université de Cocody, etc.) en relation avec le Plan national ivoirien de reboisement. La SODEFOR a décidé de créer un centre de production de plants forestiers devant être intégré à l'organigramme de la SODEFOR en vue de son opérationnalisation. Le personnel formé et

qualifié, ainsi que les équipements, les matériaux, les outils et les équipements acquis pour la mise en œuvre de ce projet, avaient été considérés comme intrants de base à la création de ce centre de production de plants forestiers, conçu pour devenir une source fiable de plants forestiers de bonne qualité devant alimenter les travaux de reboisement en Côte d'Ivoire. Une étude de faisabilité pour la création et l'opérationnalisation d'un centre de production de plants forestiers au sein de la SODEFOR a été effectuée en fin de projet.

b) Viabilité technique

Le partenariat ci-dessus conclu avec des acteurs clés (Ministère des Forêts de la Côte d'Ivoire, le secteur privé, coopérative paysanne, LANASEM, Centre national de recherche en agronomie, Université de Cocody, etc.) a également servi à former des cadres de l'équipe d'exécution du projet à la production de plants forestiers. Des protocoles d'accord ont été signés avec LANASEM, le Centre National de Recherche en Agronomie et l'Université de Cocody portant sur des séances de formation régulières des membres de l'équipe de projet et sur le soutien technique au centre de production de plants forestiers qui doit être mis en place et exploité par la SODEFOR dans un proche avenir.

Le partenariat institutionnel et la collaboration technique décrits ci-dessus peuvent contribuer à pérenniser la production de plants forestiers pour les besoins de acteurs intervenant dans les travaux de reboisement en Côte d'Ivoire.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, ainsi qu'un dernier rapport d'audit financier, le comité pourra déclarer le projet PD 419/06 Rev.3 (F) achevé. Des exemplaires électroniques des rapports susdits sont disponibles à la demande auprès du Secrétariat.

(5) **PD 438/06 Rev.2 (F) Aménagement forestier durable de la zone de production forestière des régions Nord et Nord-est du Département colombien d'Antioquia (Colombie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 172 473
Budget OIBT :		US\$	547 917
Gouvernement du Japon :	US\$	412 917	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	135 000	
CORANTIOQUIA :		US\$	624 556

Agence d'exécution : Corporation autonome de Central Antioquia (CORANTIOQUIA)

Approuvé au : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : septembre 2008 / 24 mois

Nouvelle date approuvée de fin de projet : Prorogation jusqu'à mai 2012 (NOL Ref No F11-0150)
Deuxième prorogation jusqu'en 2012 (NOL F.12-0101)

I Introduction

Le Conseil a approuvé ce projet lors de la quarante-deuxième session en mai 2007. L'accord final réglementant son exécution a été signé en juillet 2008. Le premier virement de fonds a été opéré en septembre 2008 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet assortie d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

De manière générale, ce projet vise à contribuer à l'intégration du développement socio-économique et de la protection de l'environnement dans les régions Nord et Nord-est du département d'Antioquia. Plus spécifiquement, il vise à lancer un processus d'aménagement forestier participatif qui doit sous-tendre l'exploitation rationnelle des forêts de production et la protection de l'environnement dans une vision reposant sur un consensus entre les acteurs clés de l'exploitation et de la gestion durable de la réserve

forestière Magdalena Medio (MMFR). À cette fin, le projet élaborera et appliquera un plan de gestion de la réserve ; il dispensera des formations à des ouvriers forestiers, à des propriétaires forestiers, à des exploitants forestiers, à leurs auxiliaires et aux transporteurs, et il épaulera le renforcement des organisations forestières locales tout en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation ayant pour thème les avantages de la certification de la gestion forestière.

Dès les premiers temps de l'exécution de ce projet, la présence de groupes armés, déplaçant les gens de leurs fermes et créant des troubles dans la région, a rendu difficile l'avancement du projet dans la réserve forestière du Magdalena Medio. Cet état de fait a causé des retards considérables dans l'exécution du projet, et a constitué la raison principale de la prorogation du projet sans incidence budgétaire qui avait été sollicitée par l'agence d'exécution et accordée par le Secrétariat de l'OIBT.

Malgré les retards cumulés dans l'exécution de ce projet, toutes ses activités ont pu être menées à terme comme prévu. La dernière a été un séminaire de diffusion des résultats du projet, qui a eu lieu les 28 et 29 octobre 2013, en conjonction avec la dernière réunion du comité directeur du projet.

La République Colombienne est activement impliquée dans des initiatives qui mettent en place des outils d'évaluation des avancées vers la pérennité de gestion de ses forêts. En 2000, elle a promulgué le Plan forestier national de développement (PNDF) qui comporte des éléments politiques destinés à assurer notamment la gestion des zones forestières à finalité de production de bois et l'intégration de la filière forêt-bois. Ce plan définit les grands axes de la politique forestière nationale jusqu'en 2020. Le ministère de l'Environnement dispose également d'un programme en faveur de la biodiversité qui prévoit la conservation et la restauration des zones prioritaires appartenant à des écosystèmes forestiers et non forestiers dans des écorégions stratégiques et la protection des espèces menacées et d'occurrence dispersée.

Dans le département d'Antioquia, situé dans le nord-ouest de la Colombie, sont en cours aujourd'hui des activités intéressantes dans le domaine de la restauration des forêts dégradées. C'est ainsi que l'agence d'exécution de ce projet, qui est la CORANTIOQUIA, soit la corporation régionale autonome d'Antioquia centrale, (*Corporación Autónoma Regional del Centro de Antioquia*), dont le siège est à Medellín, déploie et promeut des activités de restauration des massifs forestiers dégradés par l'aménagement de plantations.

Le périmètre d'exécution du projet avait été d'abord envisagé dans les municipalités de Nechi, El Bagré, Saragossa, Segovia et Remedios. En effet ces cinq municipalités appartiennent à des sous-régions du bas Rio Cauca et du Nord-est d'Antioquia, qui présentent l'avantage d'abriter les délégations territoriales de CORANTIOQUIA du Panzenú (Nechi, El Bagré et Saragosse) et du Zenufana (Remedios et Ségovie). Compte tenu de l'étendue de ces territoires, il devint nécessaire d'affecter aux interventions à effectuer des rangs de priorité territoriale, et c'est ainsi que la municipalité d'El Bagré a été retenue, comme en témoigne le procès-verbal de la première réunion du Comité directeur du projet au point 6 des recommandations et décisions qui y sont consignées.

El Bagré fait partie de la réserve forestière de Magdalena Medio (RFMM), dont une superficie de 352 484 ha (Gutiérrez Moreno, 2005) se trouve sur le territoire de cette municipalité. Le problème central, diagnostiqué dans la phase initiale du projet, était que la gestion de la réserve forestière n'était pas pérenne, principalement en raison de la mobilisation insuffisante des intervenants, de l'absence de tout plan de gestion de la forêt qui prévoirait l'exploitation intégrée des ressources forestières et enfin à cause de l'exploitation anarchique des ressources qui s'effectue sur le périmètre de la RFMM.

De manière générale, on constate la nécessité de se conformer à la norme réglementaire en l'espèce du décret 1791 de 1996, ce qui a eu pour effet d'imposer une limite de principe en ne s'attachant qu'aux seules récoltes de bois d'œuvre et autres produits. Une des avancées du projet a été de faire apparaître les limites de cette approche et de démontrer la nécessité d'envisager des interventions allant au-delà du front des coupes forestières sachant que la plupart des mesures visées par la norme portait sur la seule organisation de ce front.

II. Objectif du projet

Le projet reposait sur la préparation d'un processus participatif de gestion forestière orienté vers l'exploitation rationnelle des forêts de production dans le nord et le nord-est du Département colombien d'Antioquia.

Objectif général

Contribuer à l'intégration du développement socio-économique et de la protection de l'environnement dans les régions Nord et Nord-est du département d'Antioquia.

Objectif spécifique

Lancer un processus d'aménagement forestier participatif destiné à contribuer à l'exploitation rationnelle des produits forestiers de la Réserve forestière Magdalena Medio à El Bagré en province d'Antioquia.

III. Réalisations et produits du projet

Produit 1 : Les parties prenantes de la réserve forestière de Magdalena Medio (MMFR) contribuent à l'élaboration d'une vision consensuelle de la gestion intégrée des ressources naturelles.

Activités :

- Soutenir la coordination inter-institutionnelle : l'accord avec l'Université d'Antioquia a été renforcée afin d'aller plus loin dans le processus de communication et sensibilisation en faveur de la participation des acteurs, ce qui a donné impulsé le *Collectif des Communications*. Un autre point méritant une mention spéciale a été celui de la formulation et de la diffusion du programme pour les forêts et les populations de San Lucas. Grâce à la tenue de deux réunions virtuelles, a été avancé le dialogue latino-américain sur les "conditions et les possibilités offertes à la paysannerie et des groupes ethniques en matière d'aménagement et de conservation des forêts"; ont assisté à ces réunions des représentants du Mexique, du Brésil (Bureau régional de l'OIBT), du Guatemala et de Colombie. On peut dire que cette activité a été largement menée à bien telle qu'elle avait été programmée.
- Organisation d'ateliers de parties prenantes : des ateliers ont été organisés en plus des activités communautaires afin de renforcer les organisations sociales et de définir les caractéristiques des principales compétences en matière de communication sociale, agence de la gestion, cadastre participatif polyvalent, exploitation forestière, gestion générale et soutien aux exploitations agricoles et au maraîchage familial, etc., comme éléments pilier du développement local. Ces efforts ont été articulés avec les entités locales, en collaboration avec les administrations municipales afin d'assurer le suivi du processus de gestion de la forêt, du respect du droit à la terre, et de traiter les problèmes de production. Dans l'ensemble, cette activité a été déterminante dans toutes les actions destinées à avancer dans la production des résultats essentiels du projet.
- Appui à la création et au fonctionnement des espaces consultatifs municipaux et intercommunaux : le maintien de ce type d'espace a été retenu comme principe de base dans le travail. Il vaut la peine de souligner la création du Collectif de communication d'El Bagré dont on recommande de visiter le blog : www.derechoalatierraelbagre.blogspot.com

Produit 2 : Plan d'aménagement forestier élaboré et appliqué.

Activité :

- Soutenir les activités municipales consistant à retirer des zones non forestières classées comme forêts, au sens de la Loi n°2 de 1959 : Le contact a été maintenu avec l'Institut colombien de développement rural, INCODER, qui a réitéré son souhait de voir aboutir ce processus. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable a émis des commentaires sur le Plan produit dans le cadre du projet. À ce jour demeure attendue la concertation préalable du ministère de l'Intérieur avec les communautés ethniques en vue d'exécuter ce retrait. Le projet a fourni un soutien constant à ce processus, mais la décision finale et la célérité des démarches ne dépendent pas de l'agence d'exécution du projet mais se trouvent être du ressort des autorités compétentes. La collectivité rurale de Puerto López est intéressée et attend beaucoup de ces démarches.

- Appuyer les démarches des municipalités visant à régulariser les propriétés foncières privées : le point le plus important est le progrès de l'accord avec le programme *Colombia Responde* (« la Colombie Répond ») qui utilise des ressources de la coopération étatsunienne USAID. Cela se fait en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, la municipalité d'Antioquia et INCODER, l'objectif étant entre autres de régulariser 200 fermes situées en dehors de la réserve forestière et 17 écoles rurales. Les engagements du projet sur ce point ont été largement respectés.
- Zonage de la RFMM et élaboration du plan d'aménagement : cette activité a elle aussi été menée à terme. Les travaux se sont poursuivis avec la socialisation et la sensibilisation à ce plan en vue de faire aboutir le processus actuellement en cours. Il est précisé dans le plan que la formalisation ne convient pas aux réalités de terrain dans la région de San Lucas faisant partie de la réserve forestière de Magdalena Medio, car la loi forestière pose des conditions qui ne sont pas réalisables sur ce territoire.
- Concevoir un système assurant la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion : a été effectuée la validation des données par des visites de terrain qui ont permis de repérer les aires de déforestation à partir de l'analyse des facteurs dynamiques et des facteurs permanents. Cette activité a été menée à terme.
- Mettre en place une coordination du projet et augmenter la capacité opérationnelle des bureaux régionaux de CORANTIOQUIA : le renforcement de cette capacité opérationnelle a été obtenue en partie par le biais d'une transmission des compétences aux collectivités de la municipalité d'El Bagré, qui s'est opérée en recourant à des moyens audiovisuels hébergés sur le blog derechoalatierraelbagre.blogspot.com. Cette activité a été accomplie en intégralité.

Produit 3 Modalités d'exploitation forestière efficaces adoptées par la plupart des exploitants

Activités :

- Organisation de formations destinées aux opérateurs des récoltes forestières : Cette activité a été exécutée grâce à un accord avec le Service national d'apprentissage - SENA, pour la certification des compétences de la main-d'œuvre. Pour compléter le nombre attendu des opérateurs qualifiés, a d'abord été lancé un processus exploratoire dans les communautés rurales et autochtones qui habitent la MMFR. Un total de 181 opérateurs ont été formés. Un ingénieur forestier représentant le projet a effectué des visites dans les fermes, en promouvant ce programme par la distribution d'intrants et d'outils disponibles dans les ressources du projet. Cette activité a été accomplie en intégralité.
- Conception de moyens destinés à soutenir l'accès des opérateurs au crédit : par la communication officielle de CORANTIOQUIA n° 97-8437 du 13 juillet 2009, a été présenté le rapport final traitant des « Moyens des opérateurs de récolte d'accéder au crédit ». Malheureusement, ceux-ci n'ont pas fait usage de leur accès au crédit en raison principalement de l'absence d'organisation des collectivités et de l'absence de titres de propriété.
- Appui-conseil dispensé dans la gestion de 25 fermes modèles : pour l'exécution de cette activité, des micro-plans des propriétés ont été élaborés afin d'organiser les informations utiles aux foyers. Ces plans ont été produits en articulation avec les nouveaux projets de production. Cette activité a été accomplie.
- Certification forestière : Cette activité n'a pas été effectuée, conformément à la recommandation émise par le Panel d'experts de l'OIBT.
- Réalisation d'une étude sur les potentiels d'exploitation des PFNL : Au cours du second semestre de 2012, le projet a axé ses travaux sur le renforcement et l'expansion de cette activité, en particulier l'apiculture. Il a mobilisé 86 ménages dans les municipalités de El Bagré, Saragosse et Nechi. Cela a été un succès parce que l'apiculture produit des revenus et est un moyen de favoriser la pollinisation et la multiplication des végétaux, et la qualité des fruits et, parce que cette activité suscite une prise de conscience dans les populations des effets nocifs et dommageables des pesticides et de la déforestation. Cette activité a été accomplie.

Activités étant venues s'ajouter au programme original :

1. Élaboration d'une cartographie sociale permettant d'identifier les exploitations agricoles, les forêts et les éléments clés de la planification et du développement des activités.
2. Caractérisation, quantification et spécialisation de l'économie paysanne.
3. Étude de la contribution des femmes à l'économie paysanne.
4. Amplification de la participation des femmes à la gestion de la forêt.
5. Détermination de l'unité agricole familiale, UAF (du nom espagnol), avec du potentiel forestier de la municipalité d'El Bagré.
6. Processus inter-institutionnel d'actualisation des données du cadastre rural dans la municipalité d'El Bagré par un cadastrage participatif et à finalités multiples.
7. Présence accrue des habitants des terroirs dans la gestion des forêts
8. Renforcement des capacités à communiquer au service de la participation sociale
9. Mouvement de communications collectives pour les droits fonciers.
10. Publication d'un blog : derechoalatierraelbagre.blogspot.com
11. Edition d'une affiche calendrier pour les droits fonciers.
12. Proposition de droits fonciers pour les sols forestiers.
13. Proposition d'un amendement de la Résolution 293 de 1998 sur le "retrait de réserve forestière".
14. Formulation d'une proposition portant sur la connaissance, l'évaluation, la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité avec la paysannerie et les groupes ethniques.
15. Appui à la construction du Pacte pour les forêts d'Antioquia.
16. Appui au projet d'enrichissement des forêts de recrû avec les communautés ethniques.
17. Projet d'apiculture pour les foyers paysans et les communautés ethniques.
18. Projet agro-forestier, implantation d'hévéas, de cacaoyers et d'*acacia mangium* pour les foyers paysans et les communautés ethniques.
19. Contribution à la réalisation d'un consensus inter-institutionnel pour le dédommagement collectif des habitants de Puerto López comme élément déterminant de la gestion forestière.

IV. Résultats et impacts

Les activités décrites dans le projet ont été entièrement satisfaites. En ce qui concerne l'activité 3.5 - Certification forestière, elle n'a pas été déployée suite à la recommandation du Groupe d'experts de l'OIBT, les ressources qui lui avaient été affectées ayant été réaffectées à la réalisation d'inventaires forestiers.

S'agissant du Produit 1, la concertation des parties prenantes et des intéressés à la MMFR (Réserve forestière Magdalena Medio) a abouti à un consensus concernant la gestion des ressources forestières. Il a ainsi été créé un « collectif de communications » qui fonctionne comme réseau de leaders d'opinion dans le périmètre prioritaire du projet. Cela a été l'un des principaux thèmes où un consensus s'est dégagé et a pu s'instaurer un dialogue social au sein du projet. En outre, a été mise en place une alliance inter-institutionnelle avec la collectivité territoriale d'Antioquia, le Jardin botanique de Medellin, l'organisme de coopération USAID (Chemonics), « l'Unité des victimes nationales », les municipalités d'El Bagré, Remedios et Ségovie, l'Unité de restitution des terres, l'Unité de remembrement, la Société Colmenares del Tropicó Ltd et INCODER.

Ce processus articule aussi une démarche associant la gestion forestière, les « dédommagements aux victimes du conflit » et la régularisation des titres fonciers détenus par les ménages. Il comporte aussi un accord sur la régularisation des UAF (unités agricoles familiales) doté d'une dimension forestière pour le département d'Antioquia. Une convention a été passée avec l'université d'Antioquia destinée à faire avancer le processus de sensibilisation par le Collectif des communications. Il a ensuite été négocié avec tous les intéressés, puis formulé et promu, le Programme pour les forêts et la population de San Lucas, qui appelle à une alliance interinstitutionnelle dans l'aire d'influence du projet. Des progrès ont été accomplis dans le dialogue latino-américain sur les conditions et les possibilités qui s'offrent à la paysannerie et aux groupes ethniques de prendre part à l'aménagement et à la conservation des forêts, par le recours à deux réunions virtuelles, auxquelles ont pris part le Mexique, le Brésil (Bureau régional de l'OIBT) le Guatemala et la Colombie. Cela s'est fait en partenariat avec le Réseau américain sur le droit forestier et la coopération allemande représentée par le GIZ.

S'agissant de la réalisation d'un plan de gestion forestière, prévue au produit 2, il a d'abord été nécessaire de réunir des informations de base nécessaires à la formulation d'une étude socio-économique et environnementale avec les communautés et institutions impliquées. Dans le cadre de la conception d'un système de suivi et évaluation, a été préparée une analyse multitemporelle de la couverture des sols présente dans la zone étudiée, produisant des données chiffrées préliminaires. Le plan de gestion forestière a été dressé et remis au Ministère de l'environnement et du développement durable et ce document fait partie des produits techniques préparés dans le cadre de ce projet.

S'agissant de la mise en place de la coordination du projet et de l'augmentation de la capacité opérationnelle des territoires de CORANTIOQUIA, le renforcement de cette capacité a été obtenu en partie grâce à l'octroi de compétences en matière de communication dans les populations de la municipalité d'El Bagré et les forêts de la Serranía de San Lucas (Antioquia). La formulation et la gestion du projet représente une stratégie de mise en œuvre du plan de gestion des forêts et doit maintenir une continuité d'action, car cette formulation s'est faite à partir de l'apprentissage qui a lancé le processus.

Le Produit 3, qui visait à mettre en œuvre des systèmes de récolte forestière efficaces et leur adoption par la plupart des exploitants, a été obtenu grâce à la convention passée avec le Service national d'apprentissage (SENA) qui a pris part aux formations des opérateurs à qui ont été décernés des certificats de compétence professionnelle en fin de formation.

Il a résulté du travail gestionnaire effectué auprès des fermes que celles-ci pourraient oeuvrer à la diversification de leur production agricole par l'instauration de dispositifs agro-forestiers, la production de plants d'arbres en pépinières, notamment ceux qui sont mobilisés dans les campagnes de plantation d'enrichissement des forêts naturelles, en agroforesterie et dans le rétablissement des zones dégradées et par leur implantation sur de petits périmètres où sont mises en terre des essences à croissance rapide.

En ce qui concerne l'accès des exploitants au crédit, ont été mises en place des directives d'orientation. Cependant ces acteurs n'ont pu avoir accès à des lignes de crédit principalement en raison de la faiblesse de l'organisation des collectivités et de leur défaut de titres de propriété.

D'autre part, les récoltes de PFNL, notamment le miel des apiculteurs, ont été une réussite. Quarante-six familles ont été associées à cette activité dans les municipalités d'El Bagré, Zaragoza and Nechí. En outre, cela a aussi été un moyen d'encourager la pollinisation et la multiplication végétale, ainsi que l'amélioration de la qualité des fruits. Cette activité a aussi fourni l'occasion d'une sensibilisation aux effets des pesticides et du déboisement, en représentant pour les collectivités un système d'alerte.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Le projet était originellement axé sur la récolte de bois et reposait sur l'idée que la rédaction d'un plan de gestion permettrait de résoudre le problème de la pérennité d'occupation et d'exploitation de la MMFR dans son ensemble. L'un des principaux enseignements dégagés est que ce cela n'est pas nécessairement vrai. Les conditions sur le terrain sont des plus complexes et la propriété légale des sols est elle-même est une tâche importante et il existe des causes au déboisement, parmi lesquelles la création de pâturages pour le bétail qui entre en concurrence avec l'exploitation forestière. À l'heure actuelle, en raison des intensives travaux de terrain effectués par le projet, il apparaît que le problème forestier fondamental est l'extractivisme de l'économie régionale, qui est nocif car il va à l'encontre de l'aménagement de plantations ; il n'y a pas d'exploitation des ressources sur un mode durable et la conservation des forêts n'est pas prise en compte comme elle le devrait. Cette vision révèle le peu d'importance accordé aux inventaires forestiers, aux plans de gestion des forêts et à la formation professionnelle. En Colombie, au regard du décret 1791 de 1996,

l'incidence du plan est avant tout juridique : le plan permet en effet la délivrance de permis d'exploitation forestière pour l'extraction du bois, mais il n'est pas toujours utile pour la gestion rationnelle des massifs forestiers.

Il a pu être observé qu'un plan d'exploitation forestière peut être un concept trompeur notamment en raison du statu quo de la législation colombienne sur les permis d'exploitation forestière et les terres incultes, qui prend pour prémisse que ces forêts sont propriété de l'état, et que les agriculteurs n'existent pas ou qu'ils n'ont aucun droit, ou que leurs droits sont moindres. À cet égard, il est généralement considéré que le sort de la forêt peut être décidé sans consulter la paysannerie alors même qu'elle y est présente depuis des lustres. Des efforts ont été faits pour mettre au point un concept d'intervention intégrale, qui serait axé sur l'octroi de droits réels à la population. Par conséquent, le plan comme acte officiel pourrait être considéré comme sans objet, car ses versions récurrentes n'ont débouché sur aucune gestion véritable de la forêt. Cette situation doit d'être réexaminée car beaucoup de gens ont pour première préoccupation l'exploitation forestière, alors que la crise que connaît le monde forestier admet pour causes véritables d'autres facteurs dont les reconversions des sols au profit de l'élevage et un penchant culturel à ignorer la nécessité des plantations forestières et des pratiques agroforestières. Par conséquent, les actions de projet devraient porter sur les deux versants du problème : d'abord, penser comment seront établies les forêts compte tenu de la précarité des institutions à l'échelon local et de la culture forestière dans la situation actuelle ; et ensuite, définir les modalités d'une lutte contre le déboisement, s'agissant ici d'une action plus informative et sensibilisante que répressive.

Ces problématiques modifient les rangs de priorité des actions à mener : en effet il est entendu que plus que de devoir agir dans les forêts existantes (la conception initiale du projet), le projet se devait d'agir principalement sur leurs périphéries dégradées, où se pratiquent des coupes forestières servant à dégager des espaces de pâturages. Les stratégies à mettre en œuvre devraient privilégier le sylvo-pastoralisme et les parcours boisés, la conduite de la régénération naturelle dans les prairies, les zones agricoles, les plantations d'enrichissement dans les massifs dégradés et les processus de rétablissement du couvert.

La question des droits se pose inévitablement : sans gagner les cœurs et les consciences de la paysannerie il n'est pas possible de mettre en œuvre la gestion des forêts. Cela suppose un effet d'inclusion sociale, une forte solidarité en vue d'obtenir la reconnaissance et l'application des droits, entre autres actions qui supposent la mobilisation de ressources et du temps consacré à un travail sur le terrain devant faire pendant aux politiques publiques.

S'agissant de la pérennisation du processus, la difficulté rencontrée est celle que pose le faible montant des ressources, en effet bien qu'ayant suscité une grande convergence institutionnelle et sociale le processus n'a pas bénéficié d'une large visibilité dans son ensemble, si bien qu'il risque fort de rester expérience isolée.

Concernant les questions de fonctionnement, l'observation principale est qu'une institutionnalisation plus poussée est nécessaire dans la création et la conservation des forêts. En Colombie, la culture dominante dans ce domaine dissocie les deux aspects : la conservation et la protection des ressources sont confiées à des institutions différentes de celles qui sont chargées de leur exploitation. On peut considérer comme une erreur de ne pas essayer de réunir les deux concepts.

VI. Remarques de conclusion

On peut affirmer que le projet a atteint ses objectifs. Les forêts et les sols forestiers des réserves visées par la Loi de 1959 tirent leur importance de plusieurs aspects, à commencer par leur taille globale en Colombie, qui est d'environ 51 millions d'hectares, soit près de la moitié de la Colombie continentale. Plusieurs millions de personnes habitent dans les réserves, y compris des centaines de milliers de familles paysannes et appartenant à des groupes ethniques. Dans les zones rurales, il existe de nombreuses zones municipales et cantonales. La tâche est double : retirer des réserves les zones urbaines est une facette sur laquelle a été réuni un large consensus aujourd'hui, de même pour la promotion de multiples arrangements et les droits relatifs à la vie municipale, qui sont "endigués" aujourd'hui. Quant aux zones rurales des réserves forestières, la tâche est de rénover leur signification et leur contenu. Les lignes suivantes indiquent les éléments de redéfinition et le contenu nouveau que les réserves forestières méritent de se voir attribuer.

Le déboisement au rythme de plus en plus précipité est généralement reconnu comme problème majeur auquel sont confrontées les forêts indigènes. Cependant, ce problème comporte deux faces : une sylviculture défailante ou le défaut d'aménagement et d'implantation des forêts doivent être considérés comme un problème grave connexe au déboisement. La protection de la forêt native consiste en effet à aménager des plantations d'arbres dans les zones contiguës où la forêt a été perdue. Mettre un terme au déboisement suppose une politique de fermeté qui articule protection des forêts et production forestière. Par

conséquent, l'effort public consistant à établir des forêts en vue de la commercialisation du bois et de l'industrialisation de la filière forêt-bois doit être planifié en grande partie sur les superficies où la forêt a perdu son couvert originel. Ce-ci conduirait à des projets productifs dans ces périmètres, occupant la population et les rapprochant de l'État, offrant aux communautés riveraines la possibilité de prendre des engagements en faveur de la conservation et de la production de bois et d'autres produits forestiers, qui sont maintenant disponibles uniquement dans les forêts indigènes. La stratégie qui associe conservation de la forêt et implantation forestière sur les sols dégradés est aussi un moyen de servir des finalités intéressantes le changement climatique : stockage du carbone (MDP et d'autres instruments) et réduction des émissions (REDD +).

Les foyers de paysans établies dans les réserves forestières et sur leur pourtour ont été marginalisés par rapport au droit. Pour acquérir leurs titres de propriété, ils doivent en effet attendre que les institutions aient achevé le retrait de leurs terres des réserves, ce qui met la paysannerie dans une situation marginale par rapport aux droits que les institutions reconnaissent aux communautés ethniques. Bien qu'il existe des solutions de remplacement à ce retrait devant permettre aux paysans de faire reconnaître leurs droits fonciers, devrait être encouragée une réforme juridique qui institue la compatibilité entre les droits fonciers des foyers ruraux et l'existence de la réserve forestière, sans qu'il soit nécessaire de retirer ces terres de cette dernière. Qui a fait reconnaître ses droits se trouve soumis à des obligations et devoirs. Voilà pourquoi, afin de sortir de la marginalité ceux qui sont de nos jours établis dans les massifs forestiers, il conviendrait d'oeuvrer à leur intégration lorsqu'ils habitent ces réserves depuis des lustres. La réduction des superficies des réserves forestières, opérée en retirant de leurs périmètres des terres occupées par les paysans, peut envoyer un mauvais signal en matière de conservation.

Privilégier une démarche de partenariat et de solidarité avec la population rurale et ethnique des réserves forestières nationales est une condition du succès des efforts mis en oeuvre pour augmenter les superficies forestières et vaincre la déforestation. Cette population, qui a subi de nombreuses vagues de conflits armés, constitue une part importante des populations victimes en Colombie, lesquelles ont droit à être pleinement dédommagées. Dans ce contexte, les réserves forestières représentent une des grandes étapes de la réparation intégrale qui doit être effectuée en Colombie. C'est ainsi qu'un dédommagement collectif comportant une dimension de reconstruction de l'environnement social, naturel, institutionnel et producteur, se présente comme occasion historique d'opérer la convergence inter-institutionnelle et sociale entre les forêts et ceux qui les habitent.

L'heure est venue de repenser les critères avec lesquels s'élabore la relation entre les forêts et les hommes. Le contexte actuel de consolidation de la paix en Colombie exige de la clarté dans les initiatives par lesquelles il est décidé du devenir des réserves forestières. Pendant de nombreuses années, elles ont été un territoire instable, ne connaissant jamais la paix, ni l'emprise des institutions et l'état de droit, ni le respect des impératifs de conservation. Afin de changer cet état de fait, ce qui constitue une exigence évidente dans une perspective de consolidation de la paix, les propositions ci-dessus représentent un train de mesures que seule une large alliance sociale et inter-institutionnelle peut mener à bien. Telle est la volonté qui sous-tend le Programme pour les forêts et les populations de San Lucas.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports et publications techniques, ainsi que le dernier rapport d'audit financier, ce projet pourra être déclaré achevé. Les documents techniques et d'autres produits sont mis à disposition par l'agence d'exécution et le Secrétariat et sont obtenables sur demande écrite ; la plupart d'entre eux peuvent être téléchargés sur le site de l'OIBT.

(6) PD 519/08 Rev.1 (F) Conservation des forêts tropicales en vue de réduire les émissions dues à la déforestation et valorisation des stocks de carbone dans le parc national indonésien de Meru Betiri (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	973 388
Budget OIBT :	US\$	814 590
7&i Holdings Co. Ltd (Japon) :	US\$	814 590
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	158 798
Agence d'exécution :	Agence forestière de recherche-développement (FORDA), Ministère indonésien des Forêts	
Approuvé au :	Printemps 2009	
Date de lancement et durée	janvier 2008 / 36 mois	
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Première prorogation jusqu'en décembre 2014 (NOL Ref No. F.13-0194) Deuxième prorogation jusqu'en avril 2015 (NOL Ref No. F-14-0200)	

I. Introduction

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2009 et son financement intégral a été opéré par 7&I Holdings Co. Ltd (Japon). La convention devant régler l'exécution du projet a été signée le 6 octobre 2008. La durée d'exécution de ce projet a été prorogée par deux fois jusqu'à décembre 2014 d'abord puis jusqu'à la fin avril 2015 afin d'en réaliser pleinement les objectifs sans requérir de rallonge budgétaire.

II. Objectif du projet

Le parc national Meru Betiri (MNP) est situé dans la partie sud de Java-Est et occupe une superficie totale d'environ 58 000 hectares, le massif est doté d'une riche diversité biologique comportant plusieurs écotypes aux formations végétales différentes, dont une végétation de hauts plateaux, une végétation de plaine et une végétation de littoral, des marais et de la mangrove. Le MNP souffre cependant de la faiblesse de ses ressources institutionnelles et humaines, qui le prive de la capacité d'assurer la gestion effective de la biodiversité et des services écosystémiques et limite la participation des populations à cette gestion.

L'objectif de développement du projet était de contribuer à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et à renforcer les stocks de carbone des forêts grâce à une participation accrue des populations riveraines à la conservation et à la gestion du Parc national de Meru Betiri (MNP), ce parc faisant partie intégrante du massif plus vaste qu'habitent ces populations. Plus précisément, le projet entendait (i) améliorer les moyens de subsistance des communautés locales vivant à l'intérieur et au pourtour du MNP en contribuant à éviter la déforestation, la dégradation des sols forestiers et la perte de biodiversité et (ii) d'élaborer un système crédible, permettant des mesures, des rapports et des vérifications dans l'observation suivie des réductions d'émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et celle du renforcement des stocks de carbone forestier dans le MNP.

III. Réalisations et produits du projet

En référence aux produits spécifiés dans le document de projet, les principales réalisations et les produits obtenus par le projet sont résumés ci-dessous :

Produit 1.1 Meilleure participation des populations riveraines à la gestion forestière conservatoire

- Une étude socio-économique a été réalisée sur 12 villages dont 8 situés dans le district de Jember, et 4 villages du district de Banyuwangi qui entourent le MNP.

- A été effectuée une évaluation du potentiel de financement de la REDD+ portant également sur des mécanismes de partage des avantages du MBNP. Un cycle de concertations avec les parties prenantes a été poursuivi afin de définir le programme REDD+ le plus viable dans le MBNP.
- L'atelier relatif à la mise en œuvre de la REDD+ dans le parc national de Meru Betiri a eu lieu à l'*IPB International Convention Center* de Bogor en 2013 avec la participation des principales parties prenantes.

Produit 1.2 Développement de sources de revenus d'appoint et de remplacement qui augmentent les moyens de subsistance des populations installées à l'intérieur et autour du parc national Meru Betiri (MBNP)

- La cartographie des types d'agro-foresterie pratiqués dans la zone de réhabilitation du MBNP a été menée à bien pour le village de Curahnongko. Un protocole d'accord a été conclu entre les groupes communautaires du village de Curahnongko et le MBNP au terme d'un long processus de concertation, en vue de régler les aspects juridiques qui permettront aux villageois d'exploiter la zone de réhabilitation (environ 4 000 ha).
- Les travaux de réhabilitation des forêts ont eu lieu dans la zone de réhabilitation. Des plants ont été fournis par le projet et d'autres ont été obtenus auprès d'un programme CSR de 7&i Holdings Co. Ltd et du bureau du MBNP.
- Les compétences en matière de culture de pleurotes (champignon) ont été dispensées dans le cadre de formations dont ont bénéficié 20 agriculteurs dans le village de Curahnongk avec le concours de la faculté d'Agriculture de l'université de Jember. Des appareils autoclaves et une cuisinière à gaz ont été fournis par le projet.

Produit 1.3 Recul et signalement de l'exploitation forestière illégale et de l'empiétement de l'espace forestier

- Une série d'activités de sensibilisation a été effectuée à l'intention des parties prenantes dont des dirigeants communautaires, y compris des groupes de femmes, les forces de police, les agents forestiers, une ONG locale, l'entreprise d'État Perhutani (Entreprise forestière de l'État) et des parlementaires.
- Des formations à la protection ont été dispensées à deux reprises en transmettant des compétences améliorées en techniques d'enquête, techniques de vulgarisation forestière et d'autres compétences relatives à l'information sur la protection de la faune, à la gestion du MBNP et aux politiques publiques d'encadrement de cette gestion, et aux problématiques du changement climatique.
- Ont été recueillies des données sur les perturbations forestières dont l'exploitation forestière illégale, l'empiétement des forêts et la chasse illicite d'espèces sauvages.

Produit 2.1 : Capacité, augmentée de manière mesurable, rapportable et vérifiable, à opérer les inventaires des ressources de base et à assurer la comptabilisation du carbone

- À l'issue d'un examen des méthodes actuelles d'inventaire de la base de ressource servant à la comptabilisation des stocks de carbone, ont été élaborées des procédures normalisées de mesure sur le terrain. Celles-ci comprennent l'inventaire des ressources de base, la comptabilisation des stocks de carbone et l'évaluation de la biodiversité en soutien à la REDD+.
- Deux ateliers de formation aux inventaires des ressources de base s'adressant aux principaux acteurs se sont tenus avec le concours d'une équipe de la faculté d'Agriculture de l'université Brawijaya dirigée par le professeur Kurniatun Hairiah, avec pour finalité de mesurer les stocks de carbone forestier dans le respect des lignes directrices du GIEC en matière d'évaluation des teneurs en carbone.

Produit 2.2 : Rapport sur une base de données initiale complète et estimation de la réduction des émissions et enrichissement en carbone du parc national

- Une analyse de télédétection sur la cartographie de la couverture terrestre du MBNP a été effectuée par l'université de Jember et le FORDA à partir des 6 catégories de terres du GIEC GL 2006 - AFOLU.
- 40 placeaux permanents d'échantillonnage (PPE) ont été conçus et mis en place. Des relevés et mesures ont été effectués sur cinq réservoirs de carbone au sein des PPE. L'étude montre que la forêt primaire contient une moyenne de 135 tonnes de carbone par hectare, cependant que la forêt secondaire en emmagasine une moyenne de 167 tonnes. L'estimation du taux annuel de reconversion des sols forestiers à d'autres usages pour la période de 1997 à 2010 a été de 2802 ha.

- La réduction des émissions nettes et le renforcement des stocks de carbone du MBNP ont été estimés afin de préparer le document de projet de VCS en appliquant sa méthode de VM-0015 (déboisement non planifié évité). Le document de projet a ensuite été pré-validé par un valideur officiel. Cependant les avantages carbone du déboisement du MBNP étaient très limités.

Produit 2.3 : Système de surveillance de la réduction des émissions et de l'enrichissement des stocks de carbone instauré et validé

- A été effectuée une évaluation destinée à la mise en place des dispositions institutionnelles relatives au suivi du bilan carbone dans le MBNP. Pour la surveillance des stocks de carbone forestier, ont été identifiés les échelons hiérarchiques et les unités spécialisées, les postes de travail au sein de l'organisation de MBNP ainsi que les moyens de renforcer la participation des populations riveraines au suivi des stocks de carbone.
- Définition des mesures visant à améliorer les réductions d'émissions durables et le renforcement des stocks de carbone dans le MBNP. Afin de traiter le problème des coupes de bois et cueillettes de produits forestiers, les unes et les autres illicites dans le MBNP, ont été mises en avant des stratégies de répression des contrevenants.

V. Résultats et impacts

Les principaux résultats et retombées du projet le rapprochant de ses objectifs spécifiques et de son objectif de développement sont synthétisés dans les points suivants :

- Le projet a permis au MBNP d'améliorer ses plans de gestion à finalité de conservation de la biodiversité et des écosystèmes, y compris les systèmes de MRV destinés à réduire les émissions issues de la dégradation des forêts et à améliorer la conservation et augmenter les stocks de carbone ;
- L'implication effective des populations riveraines dans la gestion du MBNP a été expérimentée en relation avec la conception et la mise en œuvre de la REDD+ et du MRV à des fins de comptabilisation des stocks de carbone. Par le biais du protocole d'accord conclu par les communautés riveraines et le MBNP, ces communautés se sont vues accorder un droit de jouissance sur la zone en réhabilitation du MBNP. La réhabilitation des forêts dans cette zone est un moyen d'augmenter les stocks de carbone dans le cadre de la REDD+ avec la participation active des groupes de femmes ;
- Le suivi et l'estimation des émissions de CO₂ produites par la dégradation des forêts et ceux de l'amélioration du bilan carbone deviennent un élément important de la gestion future du MBNP en congruence avec les incitations possibles à la REDD+. La mise en place de 40 placeaux permanents d'échantillonnage (PPE) dans le MBNP a contribué à améliorer la surveillance et la déclaration tant des stocks de carbone forestiers que de l'état de la biodiversité ; et
- La REDD+ dans le MBNP, qui constitue une aire de conservation en Indonésie, a été popularisée par la mise à disposition de certains matériaux d'information et de communication, parmi lesquels des rapports techniques, des conseils techniques, des informations brèves, une vidéo et le site Web <http://www.puspijak.org>.

Dans le cadre de la promotion des activités de démonstration REDD + en Indonésie, les efforts déployés par l'Agence d'exécution ont produit les effets suivants :

- Le concours apporté par le gouvernement national (ministère des Forêts) est encourageant car le projet du parc national de Meru Betiri a été officiellement enregistré comme activité de démonstration REDD + dans le pays ;
- Les travaux de développement communautaire du projet en sont venus à constituer une part importante du programme de foresterie sociale du MBNP. L'ONG locale (Latin/Kail) a mis au point un programme appelé PINTAR qui offre des incitations à la collectivité qui aura fait des efforts de conservation en aménageant des plantations. Ce programme a reçu le soutien d'entreprises privées indonésiennes locales. En outre, l'ONG locale (latin / KAIL) du Consortium indonésien PES Community Consortium a élaboré par écrit une idée de projet *Plan Vivo* (PIN) intitulée "Participation de la communauté locale à l'augmentation des stocks de carbone dans le parc national de Meru Betiri" ;
- Les réalisations du projet ont été fréquemment signalées ou citées lors de rencontres, conférences et séminaires officiels dans le pays et à l'étranger, et elles ont servi à rendre compte des progrès des activités pilote REDD+. Des études scientifiques relatives à la REDD+ dans le MBNP ont été effectuées par de nombreuses institutions, dont l'université d'Indonésie (IU), l'université agricole de

- Bogor (IPB), l'université de Birmingham, l'université de Corée et l'université des Nations Unies à Tokyo ; enfin
- Le projet s'est acquis une notoriété parmi de nombreux acteurs du pays comme modèle de partenariat public-privé bénéficiant de l'appui de 7&i Holdings Co. Ltd (Japon).

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Le projet a été largement reconnu chez les acteurs clé dans le pays et a produit des résultats considérables. L'exécution de ce projet a permis de dégager un certain nombre d'enseignements, à savoir :

- Le projet a correctement identifié les problèmes auxquels est confrontée la gestion du MBNP, à savoir le risque de dégâts que représente pour le parc l'exploitation forestière illicite et la chasse illicite, le défaut de tout état des lieux initial pourtant nécessaire à toute gestion efficace, et le défaut de collaboration ;
- La connaissance de la situation socio-économique des communautés locales dans le périmètre du MBNP et sur ses pourtours a considérablement progressé. Une démarche sociale plus inclusive, que cela soit par le public directement ou par les chefs communautaires, a été reconnue comme importante et fondamentale pour la pérennisation des acquis du projet ;
- Le soutien institutionnel et la reconnaissance des contributions du projet en tant que projet REDD+ pilote dans les forêts de conservation ont été des atouts indiscutables dans le rehaussement du profil et le rayonnement du projet comme dans ceux de l'agence d'exécution, en renforçant les efforts déployés par celle-ci dans le développement de la REDD+ ;
- La publication des résultats de la recherche, des études et les comptes rendus des activités communautaires ont constitué un élément essentiel du projet. Diverses problématiques techniques touchant la conception et la mise en œuvre des activités de REDD + dans le MBNP et les forêts de conservation ont été traitées dans une série de rapports techniques ;
- Dans le suivi du projet et son évaluation, le Comité directeur du projet a joué un rôle déterminant s'agissant de l'évaluation de l'avancement des travaux et de la formulation des recommandations en vue d'y apporter des améliorations ;
- Un facteur externe a eu une incidence sur l'exécution du projet qui ne pouvait pas être prévu : la complexité du déploiement des activités REDD+ axées sur la conservation des stocks de carbone et l'enrichissement du bilan carbone des forêts de conservation, cela en raison de méthodes ayant montré leurs limites.

La pérennisation est subordonnée à la participation active des bénéficiaires du projet. Après l'achèvement du projet, le ministère de l'Environnement et des Forêts continuera de dispenser son assistance au MBNP sous diverses formes comme institution de conservation ayant pour vocation la conservation et la gestion des services écosystémiques et de la biodiversité, y compris le maintien des stocks de carbone. L'agence d'exécution et des ONG locales ont été engagées pour engendrer des avantages carbone pour le profit de la communauté concernée sous le régime du Plan Vivo. Dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques REDD+ dans le pays, il est prévu que l'agence d'exécution jouera un rôle important de promotion de de conservation des stocks de carbone, en tenant compte des résultats du projet.

VI. Remarques de conclusion

Pour atteindre ses objectifs et résultats, le projet entamé un examen exhaustif des réalités présentes dans la forêt, de l'état de la biodiversité et d'autres ressources naturelles dans le MBNP et il a associé les communautés locales à ce travail, en évaluation et en surveillant l'évolution des stocks de carbone et en s'assurant du respect de la législation forestière. De nombreuses activités de projets ont été mises en œuvre en collaboration avec les intervenants clés, dont les collectivités locales, les ONG, les dirigeants communautaires, les établissements universitaires et de recherche. Le soutien financier généreux de 7&i Holdings Co. Ltd (Japon), le travail dévoué du chef de projet et de l'agence d'exécution ont été des facteurs importants du bon aboutissement de ce projet.

Sachant que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement et plusieurs rapports techniques, ainsi que le dernier rapport d'audit, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

(7) PD 534/08 Rev.1 (F) Aménagement de petites plantations mixtes privées PLUS programme nutritionnel : le cas de six groupes de femmes rurales dans les régions de Eastern et Ashanti au Ghana : Phase II (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	639 349
Budget OIBT :	US\$	424 837
Gouvernement du Japon :	US\$	369 837
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	55 000
Pitris Consult / Gouvernement du Ghana :	US\$	214 512
Agence d'exécution :	Pitris Consult	
Approuvé :	Printemps 2009	
Date de lancement et durée	avril 2011 / 36 mois	

I. Introduction

Ce projet a été approuvé au titre du cycle des projets de l'automne 2010 par le système d'approbation électronique et a été financé en intégralité au cours de la 47e session du CIBT en décembre 2010, grâce à la généreuse contribution du gouvernement du Japon. La convention de projet a été signée par les parties en mars 2011. Le projet a entamé ses travaux en avril 2011 à la suite du décaissement de la première tranche de financement OIBT, faisant suite à la remise des documents requis et à celle d'un memorandum d'entente avec les organismes partenaires, la Commission forestière du Ghana, et l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG). Une version acceptable du rapport d'achèvement de ce projet ayant été reçue en septembre 2014, la durée d'exécution de ce projet s'établit à 41 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'agence d'exécution. Le rapport d'audit financier ultime du projet a été remis en mars 2015 par l'agence d'exécution, ce qui permet de faire entrer ce projet dans les procédures d'achèvement et de clôture.

II. Objectif du projet

Ce projet de trois ans visait à habiliter six groupes de femmes rurales en vue de continuer de créer de la richesse en cultivant de petites plantations mixtes individuelles des essences à bois d'œuvre indigène *Wawa* (*Triplochiton scleroxylon*) et *Ofram* (*Terminalia superba*), en complantation avec *Moringa oleifera* et *Tectona grandis*. Les femmes bénéficiaires ont fait une utilisation licite des terres dégradées, qui ont été loties à leur profit par leurs chefs de clan traditionnels afin de mener des travaux de réhabilitation de la forêt dans la région d'Ashanti (Communautés Adansi et Asankare) et la région de l'Est (communautés des Nyiresi et des New Jeeti).

III. Réalisations et produits du projet

La stratégie de mise en œuvre de ce projet, qui a contribué à sa bonne exécution, peut se ramener aux démarches et méthodes suivantes : terres dégradées mises en jouissance par les chefs traditionnels en vue d'y mener des travaux de réhabilitation des forêts confiés aux communautés riveraines qui ont été associées à l'exécution du projet, et exploitation de l'espèce *Moringa oleifera* comme mesure incitative en direction des communautés impliquées dans la réhabilitation des massifs forestiers dégradés (production et distribution de plants de *Moringa oleifera* ; valorisation et commercialisation des produits de *Moringa oleifera*). La Commission des forêts du Ghana et l'Institut ghanéen de recherche sur les forêts (*Forestry Research Institute of Ghana*, FORIG), qui sont des organismes techniques consultatifs, ont eu un rôle utile dans ce projet de par l'appui technique régulier que ces organismes ont fourni aux communautés locales associées à la mise en œuvre des activités de réhabilitation des terres forestières dégradées, celles-ci ayant entrepris l'exploitation d'un système *taungya* d'agroforesterie communautaire.

Les principales réalisations et les produits majeurs de ce projet sont récapitulés dans le tableau suivant en regard de la stratégie d'exécution de ce projet :

Produits prévus	Réalizations correspondant aux produits	Remarques
<p><u>Produit 1 :</u> « Création par des femmes de plantations florissantes de <i>wawa</i> et d'<i>ofram</i> professionnellement entretenues et totalisant 150 arpents dans l'ensemble des six communautés rurales cibles, étant détenues et gérées par des villageoises dans le cadre d'un réseau local actif et dynamique qui garantit la pérennité des fonctions ».</p>	<p>Création par des femmes de plantations florissantes de <i>wawa</i> et d'<i>ofram</i> professionnellement entretenues et totalisant 156 arpents dans l'ensemble des six communautés rurales cibles, étant détenues et gérées par des villageoises dans le cadre d'un réseau local actif et dynamique qui garantit la pérennité des fonctions.</p>	<p>Le Produit 1 a été réalisé en aménageant une superficie de plantation supérieure à celle qui avait été programmée, mettant en œuvre par complantation des essences forestières indigènes (<i>Triplochiton scleroxylon</i> et <i>Terminalia superba</i>), ces travaux ayant été confié à des groupes de femmes sélectionnés qui ont été associés à l'exécution du projet.</p>
<p><u>Produit 2 :</u> Création par des femmes de plantations florissantes de <i>teck</i> marchand (en peuplement monospécifique) professionnellement entretenues et totalisant 150 arpents dans l'ensemble des six communautés rurales cibles.</p>	<p>Création par des femmes de plantations florissantes de <i>teck</i> marchand (en peuplement monospécifique) professionnellement entretenues et totalisant 165 arpents dans l'ensemble des six communautés rurales cibles.</p>	<p>Le Produit 2 a été réalisé avec la création d'une surface de plantation de <i>teck</i> supérieure à celle qui avait été programmée, en complantation avec <i>Moringa olifeira</i> afin de fournir aux groupes de femmes des incitations, dispositif préparé par l'équipe d'exécution du projet.</p>
<p><u>Produit 3 :</u> « Entreprises de valorisation à petite échelle de multiples produits obtenus du <i>moringa</i> (fabrication et commercialisation de sodas de <i>moringa</i>, condiments de <i>moringa</i>, recettes/préparations alimentaires diverses, conditionneurs capillaires au <i>moringa</i>, savons au <i>moringa</i>) qui augmentent de manière importante la moyenne annuelle des revenus par tête ».</p>	<p>180 bénéficiaires ou femmes visés par le projet de six communautés rurales ont suivi des formations qualifiantes de pâtissières, ainsi que de cuisinières spécialisées dans les préparations alimentaires à base de <i>moringa</i>, et d'autres formations à la fabrication de savons au <i>moringa</i>.</p>	<p>Produit 3 réalisé grâce au développement des capacités de groupes de femmes en matière de valorisation et de commercialisation des produits tirés de <i>Moringa olifeira</i>.</p>

IV. Résultats et impacts

Ce projet a permis d'ouvrir les yeux des responsables des politiques forestières au Ghana concernant les activités de reboisement en milieu rural menées avec la participation de groupes de femmes des zones rurales, dans un but de réhabilitation des terres forestières dégradées et en utilisant des essences tropicales indigènes (en petites plantations mixtes, *Triplochiton scleroxylon* et *Terminalia superba*), dans les régions Ashanti et Eastern du Ghana.

La valorisation et la commercialisation des produits du *Moringa* ont constitué une source de revenus pour les populations riveraines associées à la mise en œuvre du projet, en venant s'ajouter à l'arboriculture vivrière des arbres des plantations agro-forestières réhabilitées, ce qui a contribué à l'élimination de la pauvreté dans ces populations. Ces plantations forestières ont été immatriculées, dans l'intérêt des groupes de femmes et pour leur avenir, ce qui doit conduire à l'officialisation par la Commission forestière du Ghana de la propriété de ces arbres et du dispositif de partage des avantages, comme le veut la loi et le prévoient les réglementations. L'exécution effective et efficace de ce projet, obtenue par une démarche participative, a pu se faire aussi grâce à une écoute et une communication véritables, à un travail de relations publiques, à une sensibilisation et une conscientisation du public, et à l'échange d'idées et d'acquis d'expériences. Le projet a donc mobilisé les systèmes de diffusion suivants : diffusion de radios locales en bande FM dans les zones du projet, communications verbales dans les églises et les mosquées locales, panneaux d'affichage dans certaines écoles des régions Ashanti et Eastern, etc..

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Ce projet a permis d'ouvrir les yeux des responsables des politiques forestières au Ghana concernant les activités de reboisement en milieu rural menées avec la participation de groupes de femmes des zones rurales, dans un but de réhabilitation des terres forestières dégradées et en utilisant des essences tropicales indigènes (en petites plantations mixtes, *Triplochiton scleroxylon* et *Terminalia superba*), dans les régions Ashanti et Eastern du Ghana.

La planification et l'exécution de ce type de projet de foresterie sociale mené sur un mode participatif a donné lieu à un processus interactif auquel ont pris part toutes les acteurs concernés, y compris certains groupes de femmes rurales intéressés par la mise en œuvre des activités de réhabilitation de la forêt. Le projet a contribué à l'autonomisation des femmes rurales collectivement en tant que groupe et individuellement en tant que parties prenantes actives et ciblées comme participantes à la réhabilitation de la forêt des terres dégradées mises à disposition par les chefs traditionnels dans les zones visées par le projet. L'autonomisation des femmes rurales a donc été le processus qui a conduit à leur participation motivée, ayant été parties au dispositif décisionnel durant l'exécution de ce projet. En accordant aux membres du projet plus de responsabilités et en leur octroyant des compétences nouvelles leur permettant de jouer un rôle plus important et plus actif dans ce projet, leur appropriation de ses résultats et de ses réalisations principales n'en a été que plus facile.

L'Agence d'exécution (Pitris Consult) a oeuvré main dans la main avec les femmes cadres élues dans chaque communauté et rédigé un plan pratique de viabilisation du projet conforme à ses résultats attendus et ses objectifs spécifiques. Ce plan de viabilisation et pérennisation comportait plusieurs dimensions, dont les suivantes :

- La pérennisation des équipements et matériels servant à la valorisation des produits du *Moringa* grâce à leurs gestion et entretien assurés par la structure d'association établie dans chaque groupe de femmes ;
- Le renforcement des capacités des groupes de femmes à assurer la valorisation et la commercialisation des produits du *moringa* en vue d'en faire une source de revenu ; et
- L'immatriculation des plantations agro-forestières aménagées par les groupes de femmes intervenues dans l'exécution du projet, en vue d'obtenir l'officialisation de leur propriété des arbres et du dispositif de partage des avantages mis en place par la Commission forestière du Ghana.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, ainsi que l'ultime rapport d'audit financier qui a été jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer le projet PD 534/08 Rev.1 (F) achevé. Des exemplaires sur support électronique des rapports susdits sont disponibles à la demande auprès du Secrétariat.

(8) PD 584/10 Rev.2 (F) Mise en œuvre du cadre de coopération entre l'ODEF et les parties prenantes pour une effectivité de gestion participative et durable du complexe forestier Eto-Lili (Togo)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	218 298
Budget OIBT :	US\$	162 788
Gouvernement du Japon :	US\$	162 788
Gouvernement du Togo :	US\$	55 510
Agence d'exécution :	Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)	
Approuvé :	Printemps 2011	
Date de lancement et durée	mai 2012 / 15 mois	

I. Introduction

Ce projet de 15 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2011 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 47^e Session du CIBT en novembre 2011, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. La convention de projet a été signée par les parties en mars 2011. L'exécution du projet a commencé en mai 2012 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT. Une version acceptable du rapport d'achèvement de ce projet ayant été reçue en janvier 2015, la durée d'exécution de ce projet s'établit à 32 mois au lieu des 15 initialement prévus par l'agence d'exécution. Le rapport d'audit financier ultime du projet a été remis par l'agence d'exécution en mars 2015, ce qui permet d'appliquer à ce projet les procédures d'achèvement et de clôture.

Cette proposition de projet s'inscrit dans le sillage du projet PD 217/03 Rev.2 (F) : *Mise en place d'un cadre de coopération entre l'ODEF et les communautés riveraines pour la gestion participative et durable du complexe forestier Éto-Lilicopé*. On avait préparé le terrain au processus de gestion participative par une convention portant sur les aspects suivants : une démarcation précise des limites extérieures du complexe forestier d'Éto-Lilicopé ainsi qu'une démarcation interne répondant au parcellaire d'occupation des sols, identifiant les terres agricoles ayant été octroyées aux communautés, tout en opérationnalisant le Comité de gestion du complexe forestier.

II. Objectif du projet

L'objectif global de ce projet était de mettre en œuvre la gestion durable et participative du complexe forestier d'Eto-Lilicopé pour la production de bois. Le projet visait plus particulièrement à appliquer le cadre de collaboration instauré entre les principaux acteurs en vue de la gestion consensuelle et durable du complexe forestier d'Eto-Lilicopé.

III. Réalisations et produits du projet

En conformité avec le Principe 8 des Lignes directrices de l'OIBT sur la restauration des terres forestières et en application des actions recommandées 24 et 25, la stratégie de mise en œuvre adoptée pour ce projet comportait les étapes suivantes :

- Concertations avec les représentants des communautés et des ONG intervenant dans l'exécution du projet ;
- Recrutement d'une ONG spécialisée en cartographie pour installer des bornes et des panneaux à la limites des forêts classées (Eto et Lilicopé) et des séries agricoles, et ceci en présence des représentants de l'ODEF et des principaux acteurs et parties prenantes du projet ;
- Recrutement d'une autre ONG spécialisée en planification d'occupation des sols et gestion des terroirs pour fournir un encadrement devant permettre d'éviter les litiges fonciers ou de les régler lorsqu'ils apparaissent autour des forêts classées, et d'empêcher l'empiètement des espaces des deux forêts classées ; et

- Redynamisation des brigades et patrouilles devant être encadrées par les Comité Villageois de Développement (CVD), chargées de la surveillance anti-incendie des forêts et de la lutte contre les coupes frauduleuses.

Les actions effectuées dans le cadre de ce projets ont visé les deux forêts classées, celle d'Eto et celle de Lili, qui sont distantes de 7 kilomètres l'une de l'autre, en les considérant comme composant zone de projet unique. On trouvera résumées les principales réalisations du projet dans le tableau ci-après :

Output 1 : Les perspectives de gestion concertées des forêts classées sont connues par tous les acteurs et mises en oeuvre		
Activités	Indicateurs	Réalisations du projet
Activité 1.1 : Informer les acteurs sur les perspectives de gestion participative à Eto-Lili	Au moins 90 % des communautés informées de la poursuite du processus participatif ;	25 des villages principaux dans les six comtés (Gblanvié, Gapé, Tsévié, Agbélouvé, Gamé et Bolou) ont été sensibilisés à l'objectif du projet en vue de leur implication dans son exécution.
Activité 1.2 : Matérialiser les limites des forêts et des séries agricoles en présence des populations riveraines	Les limites des deux forêts classées et des séries agricoles sont matérialisées par des bornes et des panneaux.	39 grandes bornes en béton ont été installées pour matérialiser les limites extérieures des forêts classées d'Eto-Lili cependant que 248 petits panneaux indicateurs ont été mis en place à l'intérieur des deux forêts classées afin de délimiter les différentes occupations des sols.
Activité 1.3 : Attribuer effectivement aux ménages les parcelles des séries agricoles définies pendant la première phase du projet	À la fin du projet, 30 % des terres des forêts sont attribuées aux ménages	30 % des terres forestières dégradées ont été délimitées et réservées en vue d'être attribuées à certains foyers des populations riveraines qui effectueront des travaux de réhabilitation agro-forestière dans le complexe des forêts classées d'Eto-Lili
Produit 2 : Les capacités des institutions ou organisations de mise en oeuvre du cadre de partenariat sont renforcées		
Activités	Indicateurs	Réalisations
Activité 2.1 : Elaborer et adopter les statuts et règlements intérieurs du comité de gestion du complexe forestier	Le comité de gestion du complexe forestier possède ses statuts, son règlement intérieur et son bureau exécutif	Le Comité de gestion du complexe forestier d'Eto-Lili a été mis sur pied et ses statuts et règlement intérieur ont été parachevés et approuvés par les acteurs.
Activité 2.2 : Recycler les brigades de lutte contre les feux et les coupes frauduleuses	100% des brigades de lutte contre les feux et les coupes frauduleuses possèdent de nouvelles connaissances et matériels de protection de plantation	125 membres des brigades de lutte contre les feux et les coupes frauduleuses ont reçu des formations en français et en langues locales, afin d'assurer la bonne assimilation de ces enseignements par tous.

IV. Résultats et impacts

Les principaux acquis et impacts, découlant de la mise en oeuvre participative de ce projet et au regard des produits attendus et de leurs activités, peuvent se résumer comme suit :

- Création d'un Comité directeur du complexe forestier d'Eto-Lili, composé de 13 membres, dont 9 sont des membres représentant les collectivités locales, formant cadre institutionnel adéquate de la surveillance de l'exécution du plan de gestion de ce complexe forestier ;
- La capacité d'intervention des membres des brigades locales a été renforcée par des formations portant sur la surveillance anti-incendie des forêts et la lutte contre les coupes frauduleuses dans le complexe forestier Eto-Lili, afin de contribuer à la préservation de son écosystème ;

- Conscientisation des principaux acteurs, y compris les populations riveraines, à l'importance que revêt la gestion durable du complexe forestier d'Eto-Lili, qui doit contribuer à procurer des moyens d'existence aux parties prenantes, par le biais du système agro-forestier taungya de réhabilitation que promeut ce projet ; enfin
- Maîtrise de l'exploitation des forêts dégradées par sécurisation de la tenure foncière, permettant de confier leur réhabilitation aux populations riveraines y appliquant des dispositifs agroforestiers *taungya*.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

5.1 Enseignements dégagés

La participation des parties prenantes, déjà identifiée au cours de la mise en œuvre du projet PD 217/03 Rev.2 (F) précédent, a contribué à définir leurs rôles et responsabilités dans la gestion des forêts et le processus de leur réhabilitation. Cela a été très déterminant pour la bonne réalisation du projet, même si beaucoup de temps a dû être consacré à ce travail ; le temps ainsi dépensé explique que la durée d'exécution de ce projet ait été de 32 mois au lieu des 15 initialement prévus par l'agence d'exécution. L'usage des langues locales ou autochtones dans les campagnes de sensibilisation a facilité la communication avec les principales parties prenantes et entre elles, en particulier auprès des populations riveraines, permettant ainsi une compréhension commune de l'objectif et le but du projet. Le recours à ces langues a facilité la participation des communautés locales à la mise en œuvre de certaines activités du projet, même si leur adhésion a été lente à obtenir en raison de la question critique de la tenure foncière. La question foncière avait déjà été reconnue comme problème central au cours de la mise en œuvre du projet antécédent PD 217/03 Rev.2 (F) et a fait l'objet d'une attention particulière au cours de la mise en œuvre de ce projet.

5.3 Pérennisation des acquis du projet

Il a été œuvré à la pérennité institutionnelle par la création du Comité de gestion du Complexe forestier d'Eto-Lili majoritairement composé de représentants des principales parties prenantes : les organismes d'Etat et les collectivités locales (associations de femmes, ONG, écoles, églises, etc.), et aussi à travers l'opérationnalisation des brigades locales qui, placés sous supervision des comités de développement villageois s'occupent de la surveillance anti-incendie des forêts et de la lutte contre les coupes frauduleuses dans le complexe forestiers d'Eto-Lili,.

Les interventions de gestion forestière et de réhabilitation de la forêt par les bénéficiaires du projet ont consisté en la plantation de cultures annuelles (le maïs, la banane plantain, le manioc, des haricots, etc.) par les communautés locales selon un dispositif agro-forestier taungya dans le complexe forestier d'Eto-Lili. Les produits de ces cultures ont été vendus sur un marché local par ces communautés locales ainsi que sur les plus grands marchés des villes d'Atakpamé, Kpalimé et Lomé. Les avantages financiers du dispositif agro-forestier taungya, qui représente un moyen de subsistance pour les communautés locales, constitue une incitation conduisant à la poursuite des interventions aménagistes et de réhabilitation des forêts concernées.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement de projet, ainsi que l'ultime rapport d'audit financier jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer le projet PD 584/10 Rev.2 (F) achevé. Des exemplaires électroniques des rapports susdits sont disponibles à la demande auprès du Secrétariat.

(9) PD 586/10 Rev.1 (F) **Stratégies opérationnelles de conservation génétique du Tengkwang (*Shorea spp.*) pour la pérennisation des moyens d'existence des populations autochtones au Kalimantan (Indonésie)**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	\$513 356
Budget OIBT :		US\$	414 104
Gouvernement du Japon :	US\$	344 104	
Gouvernement des Etats-Unis	US\$	50 000	
Gouvernement de Corée	US\$	20 000	

Gouvernement d'Indonésie	US\$	99 252
Agence d'exécution :	Centre de recherche sur les diptérocarpacées, FORDA, Ministère des forêts	
Approuvé au :	Session CIBT XLVI, novembre 2010, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée	juillet 2011/ 36 mois	

I. Introduction

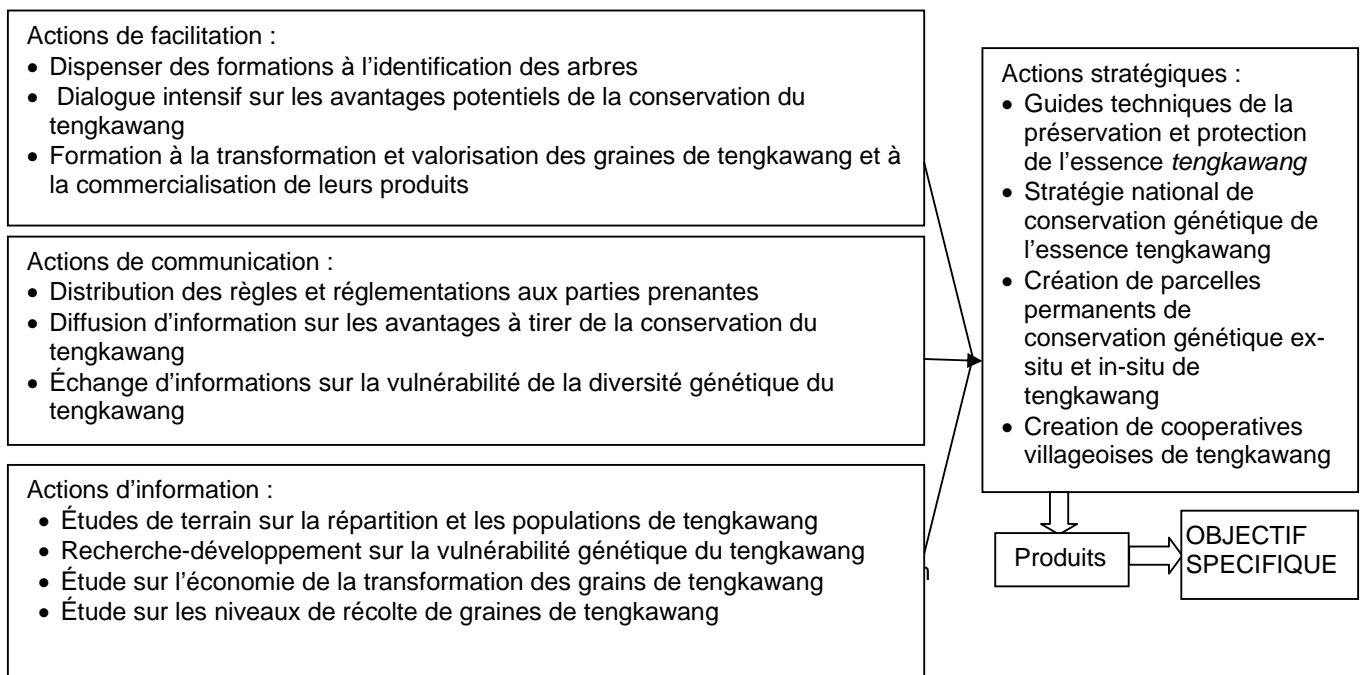
Ce projet de 36 mois a été approuvé par le Conseil à sa quarante-sixième session en novembre 2010 à Yokohama (Japon) et financé dans son intégralité à la même session par les gouvernements du Japon, de Corée et des Etats-Unis. La convention régissant l'exécution de ce projet a été signée le 7 mars 2011. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée le 14 juillet 2011. Une version acceptable du rapport d'achèvement de ce projet ayant été reçue en novembre 2014, la durée d'exécution de ce projet s'établit à 40 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'agence d'exécution. Le dernier rapport d'audit financier de ce projet ayant été reçu de l'agence d'exécution en janvier 2015 et jugé acceptable, les procédures d'achèvement et de clôture de projet peuvent être appliquées à ce projet.

II. Objectif du projet

L'objectif de développement du projet a contribué à l'amélioration de la préservation de la biodiversité des diptérocarpacées, en particulier l'essence *tengkawang* et à une amélioration des moyens de subsistance connexes des populations autochtones. De manière spécifique, il vise à mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité génétique du *tengkawang* en Indonésie.

III. Réalisations et produits du projet

La stratégie d'exécution de ce projet reposait sur les démarches et méthodes suivantes :



Les principales réalisations et produits majeurs de ce projet sont récapitulés dans le tableau suivant au regard de la stratégie d'exécution de ce projet :

<u>Objectif spécifique</u> : Stopper l'appauvrissement de la diversité génétique du tengkawang diversity			
Produits attendus	Indicateurs originels	Indicateurs ajustés	Remarques
<u>Produit 1</u> : Amélioration des mesures de protection du tengkawang	<ul style="list-style-type: none"> En fin de projet 30 agents et cadres de l'aménagement des forêts avaient bénéficié de formations à l'identification des essences arborées ; 30 agents des services de l'Etat formés à la répression des pratiques frauduleuses, guides techniques de la protection du tengkawang mis au point et diffusé. 		Produit 1 réalisé en intégralité avec la formation des agents et cadres de l'aménagement forestier ainsi que celle des agents des services de l'Etat, comme originellement prévu.
<u>Produit 2</u> : Amélioration du programme de conservation génétique du tengkawang	<ul style="list-style-type: none"> En fin de projet, 200 ha de tengkawang aménagés pour conservation génétique ex-situ à Samboja, comme placeaux permanents en conformité avec le cahier des charges technique. En fin de projet, au moins six (6) placeaux permanents de conservation aménagés dans 3 provinces. En fin de projet, la stratégie nationale de conservation génétique du <i>tengkawang</i> est élaborée. 	<ul style="list-style-type: none"> En fin de projet, environ 20 ha de placeaux de conservation génétique ex situ aménagés à Samboja en placeaux permanents en conformité avec le cahier des charges technique. En fin de projet, au moins un placeau permanent in situ aménagé dans chacune des trois provinces. 	<ul style="list-style-type: none"> Trois (3) variétés de <i>tengkawang</i> au large spectre d'occurrence ont été trouvées et exploitées dans l'exécution du projet, qui en a effectué des prélèvements dans chacune des provinces en tant qu'espèces visées par la conservation ex situ. En raison de contraintes budgétaires, il n'a pas été possible d'aménager 200 ha de placeaux permanent ex situ. Compte tenu du budget disponible, il n'a pas été possible de mettre en place les six (6) placeaux permanents de conservation in situ dans trois provinces. Cependant, un placeau permanent in situ a été jugé constituer une superficie raisonnable du point de vue scientifique pour les besoins de la conservation et de la recherche-développement.
<u>Produit 3</u> : Adhésion des populations autochtones à la conservation de la diversité génétique du <i>tengkawang</i> acquise	<ul style="list-style-type: none"> À la fin de la première année du projet, une étude sur l'économie de la valorisation des semences menée à terme. À la fin du projet, au moins 100 foyers ruraux formés aux techniques de transformation et valorisation des semences de <i>tengkawang</i>. À la fin du projet, au moins six (6) coopératives villageoises modèles ont 	<ul style="list-style-type: none"> À la fin du projet, au moins 50 foyers dans trois provinces ont été formés aux techniques adaptées de valorisation des semences de <i>tengkawang</i> À la fin du projet, au moins 3 coopératives villageoises créées et prenant part à la valorisation des semences de 	<ul style="list-style-type: none"> L'instabilité du marché des semences de <i>tengkawang</i> a dissipé l'intérêt des foyers ruraux pour le commerce des semences de cette essence et n'en ont pas fait leur principale source de revenu. En conséquence il n'a pas été possible de mobiliser un plus grand nombre de foyers. Il s'est avéré difficile de créer six (6) coopératives villageoises car l'état du marché du <i>tengkawang</i> ne l'a pas permis. En conséquence, on a trouvé plus réaliste de se cantonner à trois (3) villages qui ont encore le

	été créées.	tengkawang.	potentiel d'alimenter le marché de produits de semences/graines de tengkawang.
--	-------------	-------------	--

IV. Résultats et impacts

Les principaux produits obtenus du projet et ses impacts, au regard des produits escomptés et des activités qui s'y rapportaient, peuvent être résumés comme suit :

- Ce projet a fourni au ministère des Forêts de l'Indonésie des données utiles mises à jour et des informations sur la situation écologique et celle de la conservation, ainsi que sur le niveau de la diversité génétique de certaines variétés menacées de l'essence arborée *tengkawang*, contribuant de la sorte à l'élaboration du projet de directives de conservation et de gestion durable du *tengkawang* en Indonésie, dont le texte est en cours de diffusion auprès des acteurs concernés ;
- Mise en place de deux placeaux permanents de conservation ex-situ de la diversité génétique du *tengkawang* à Kalimantan Est (un) et Kalimantan Ouest (un) avec la collaboration technique de la faculté de foresterie de l'université Mulawarman de Samarinda ;
- Création de trois placeaux permanentes destinés à la conservation de la diversité génétique in situ du *tengkawang* à Kalimantan Ouest (deux) et Kalimantan Sud (un) ; et
- Promotion de produits obtenus à partir de graines de *tengkawang* par des formations conduisant à l'acquisition de techniques adaptées et efficaces de transformation et de commerce des produits, devant faire de ces activités une source de revenu pour les communautés locales sélectionnées par le projet au regard du fort potentiel de leurs forêts, activités devant alimenter le marché de produits dérivés de graines de *tengkawang*.

Les principaux résultats du projet ont été mis en commun et diffusés par l'organisation de neuf (9) ateliers de renforcement des capacités et la publication de guides techniques (conservation ex-situ, conservation in situ, techniques de valorisation des graines de *tengkawang*, etc.) et de huit (8) mémoires de recherche produits avec la collaboration d'experts de l'université Mulawarman de Samarinda. L'équipe d'exécution du projet a participé à l'Exposition nationale des techniques répondant aux besoins des communautés locales, qui s'est tenue dans la ville de Samarinda en juin 2014, et a saisi cette occasion pour mettre en valeur les produits de graines de *tengkawang* valorisés par certaines collectivités associées à la mise en œuvre du projet.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

L'implication des communautés sélectionnées, dès le début de la mise en œuvre du projet, a été déterminante pour la suite de ce projet, bien que certains indicateurs aient été ajustés afin de tenir compte de certaines contraintes techniques auxquelles l'exécution de ce projet s'est vue confrontée. Ces contraintes ont été mises en exergue dans des études techniques et des recherches menées par des consultants et des experts durant l'exécution de ce projet (répartition géographique, diversité génétique et socio-économiques du *tengkawang*).

A été noté le vif intérêt des communautés locales et d'autres parties prenantes qu'ont éveillé les diverses formations techniques dispensées au cours de ce projet (identification et sélection des pieds-mères pour la collecte de graines de *tengkawang*, création et exploitation de pépinières productrices de plants de *tengkawang*, plantation d'arbres *tengkawang*, techniques de transformation et valorisation des graines de *tengkawang*, création de coopératives de valorisation et de commercialisation des graines de *tengkawang*, etc.).

Certaines communautés locales et d'autres parties prenantes concernées ont acquis une expérience et des compétences dans la transformation et la commercialisation des produits obtenus à partir de graines de *tengkawang* et dans une certaine mesure seront à même de poursuivre ces activités après l'achèvement du projet. Le Ministère indonésien des Forêts, représenté dans les provinces du Kalimantan Est, du Kalimantan Sud et du Kalimantan Ouest, continuera à dispenser l'appui-conseil technique dont ont besoin les communautés locales qui ont été sélectionnées, tout en continuant de surveiller les placeaux permanents de préservation et de protection ex-situ et in-situ du *tengkawang*.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, les rapports des consultants, les rapports techniques, les rapports des ateliers, ainsi que l'ultime rapport d'audit financier jugé satisfaisant,

le Comité pourra déclarer le projet PD 586/10 Rev.1 (F) achevé. Des copies électroniques des rapports et documents susdits sont disponibles à la demande auprès du Secrétariat.

(10) PD 590/10 Rev.1 (F) Gestion intégrée du feu dans les collectivités rurales du Guatemala : création de stations pilotes de mise en œuvre de pratiques pérennes de gestion intégrée du feu

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	799 332
Budget OIBT :	US\$	517 563
Gouvernement du Japon :	US\$	497 563
Gouvernement de Corée :	US\$	20 000
AVM :	US\$	174 169
INAB :	US\$	107 600
Agence d'exécution :	Asociacion Vivamos Mejor -- AVM	
Agence collaboratrice :	Institut forestier national (INAB)	
Approuvé :	Session CIBT XLIV, novembre 2010, Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée	octobre 2011 / 36 mois	
Nouvelle date approuvée de fin de projet :	Prorogation jusqu'à décembre 2014 (NOL F. 14-0176)	

I. Introduction

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-sixième session en décembre 2010 et le financement complet de sa mise en œuvre fut promis à la même session. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée officiellement le 8 avril 2011. Le rapport de lancement du projet et le premier plan annuel des opérations ont été reçus de l'agence d'exécution Vivamos Mejor et approuvés par le secrétariat de l'OIBT. Le Comité directeur du projet s'est réuni le 22 juin 2012 et a évalué le lancement des activités du projet et sa conformité avec les règles de procédure de l'OIBT. Le deuxième décaissement des fonds a été opéré au crédit de l'INAB en septembre 2012 et le troisième en décembre 2012, après qu'avait été vérifié la conformité de l'agence d'exécution aux conditions fixées pour chacun de ces virements. Le quatrième décaissement des fonds a été opéré au crédit de l'AVM en juillet 2013 et le cinquième en février 2014, après qu'avait été vérifiée la conformité de l'agence d'exécution aux conditions fixées pour chacun de ces virements. Le troisième comité directeur du projet, particulièrement productif, a eu lieu à Guatemala City en avril 2014. À cette époque, le comité a constaté que le projet se déroulait dans le respect de son calendrier, en ne souffrant aucun retard à ce jour. Le sixième et dernier décaissement a été effectué en juillet 2014 peu de temps après la présentation de leur 5e rapport d'activité, celle de plusieurs rapports techniques et une explication satisfaisante portant sur la pérennisation des actions mises en œuvre après l'achèvement du projet et ses impacts escomptés. Le rapport d'achèvement du projet et le rapport d'audit financier ultime ont été reçus au Secrétariat en février 2015, ainsi que plusieurs documents techniques et d'autres produits du projet.

II. Objectif du projet

Des incendies de forêts, d'origine naturelle ou criminelle, détruisent de vastes secteurs du territoire guatémaltèque chaque année. L'objectif d'ensemble de ce projet est de contribuer à la gestion durable des forêts tropicales du Guatemala par l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques intégrées et collectives de maîtrise des incendies. Plus précisément, il s'agit de mettre en œuvre de manière intégrée et pérennisable des pratiques anti-incendie en milieu forestier dans quatre stations pilote situées en zones communautaires rurales du Guatemala. Grâce à la mise en œuvre de cours et d'ateliers en application d'une démarche communautaire participative, ce projet devait chercher à définir des stratégies appropriées de protection des forêts tropicales humides de feuillus et de pins contre les incendies catastrophiques causés par les activités agricoles et d'autres activités tel l'écobuage, pratique mise en œuvre dans les travaux de régénération, restauration et amélioration des forêts de pins tropicaux. Les modalités de planification et de mise en œuvre de la lutte intégrée contre les incendies seront coordonnées avec la participation massive des communautés

rurales dans quatre sites pilotes selon les principes de maîtrise intégrée du feu (Myers 2006) intégrant facteurs écologiques, socio-économiques, politiques, et facteurs techniques pour résoudre les problèmes que posent les incendies de forêt et l'utilisation du feu au Guatemala. Les résultats obtenus seront appliqués à des collectivités et des écosystèmes similaires dans le monde tropical. Le projet sera axé sur la gestion intégrée du feu s'agissant des forêts tropicales de feuillus et de conifères en vue d'assurer leur protection et l'utilisation adaptée du feu dans les modalités de gestion forestière et d'amélioration des forêts. Le projet servira de lien entre les organismes de l'État en charge des questions relatives aux feux de forêt et à la maîtrise des incendies d'une part, et les populations vivant dans et autour des sites pilotes sélectionnés.

III. Réalisations et produits du projet

Les activités de terrain du projet ont atteint leur terme en décembre 2014 et l'ensemble du projet a été déclaré achevé en février 2015. Conformément au document de projet, la totalité des activités prévues ont été réalisées pendant la durée du projet et les réalisations peuvent être résumées au regard des principaux résultats et produits que le projet avait laissé escompter, à savoir :

Produit 1 : Capacité institutionnelle de la maîtrise intégrée des incendies (IFM) à base communautaire renforcée

Ce produit a été obtenu avec succès à 100 %.

- Les aspects méthodologiques des formations ont été finalisés et toutes les formations ont été réalisées, au niveau technique (100 participants), ainsi qu'au niveau de la gestion communautaire intégrée des incendies (400 participants). Une formation nationale à la gestion intégrée du feu a été dispensée en juin 2013 avec la participation de 30 techniciens de sept départements du pays. Un personnel spécialisé de l'INAB, CONAP et Vivamos Mejor a également participé au quatrième colloque international sur le thème « économie planification et principes de la gestion du feu : Changement climatique et feux de forêt », qui s'est tenue à Mexico en novembre 2012 ; et
- L'élaboration, la révision et la validation des outils IFM de la planification et de l'évaluation sont et été effectués et ce résultat fait l'objet d'une large diffusion.

Produit 2 : Plans communautaires de gestion intégrée des feux (IFM) élaborés et appliqués.

100% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Un groupe de coordination interinstitutionnel pour l'exécution du projet a été créé ;
- Une planification communautaire de l'IFM et les démarches nécessaires à son agrément ont été menées à bien pour chacune des 4 stations pilote ;
- Quatre plans de gestion intégrée des feux (IFM) ont été élaborés, un pour chaque station ;
- Les actions définies dans le plan communautaire IFM pour chaque station pilote sont en cours d'exécution ;
- L'échange d'expériences dans la mise en œuvre de pratiques IFM communautaires entre les stations pilotes a été mené à bien ; et
- L'acquisition d'équipements de base adaptés aux pratiques IFM à l'échelon des communes et villages s'est achevée.

Produit 3 : Impacts socio-économiques des incendies et dynamique forestière documentés et diffusés

Toutes les activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Un état des lieux et un protocole d'évaluation des pratiques IFM villageoises sont achevés ;
- Une de l'état actuel des forêts pour chacune des stations pilotes s'est achevée ;
- La mise en œuvre du protocole de suivi et évaluation est achevée ;
- L'étude des coûts et avantages économiques des modes d'utilisation du feu leur impact sur la forêt est achevée ; et
- De nombreux documents imprimés et matériaux audio-visuels retraçant les expériences communautaires IFM ont été publiés et diffusés.

IV. Résultats et impacts

Une évaluation des impacts du projet a été réalisée avec la participation des acteurs des communautés locales et celle du personnel technique institutionnel afin de déterminer les avantages écologiques, sociaux et institutionnels obtenus par la mise en œuvre du projet, et les aspects suivants ont été identifiés :

- Aspects sociaux : on a assisté à une augmentation très significative de la participation effective des membres de la communauté disposant de capacités suffisantes pour planifier la gestion intégrée des feux. Cela s'est reflété dans les résultats de l'appel à la participation de la communauté à la mise en œuvre des activités du projet
- Aspects écologiques : Le projet est parvenu à modifier le régime des incendies, ce qui s'est traduit par une réduction de 80% de l'intensité et de la fréquence des incendies de forêt et l'identification des zones de gestion des incendies en vue d'y mettre en œuvre des brûlages dirigés et prescrits. La succession écologique a augmenté dans les parcelles de démonstration de gestion des incendies, avec une forte augmentation de la régénération naturelle des espèces à la fois forestières et non forestières.

En outre, le projet a réalisé plusieurs produits, parmi lesquels des études, des travaux cartographiques, l'édition de documents techniques et de matériaux didactiques, parmi lesquels les suivants :

1. Méthode de mise en œuvre de la formation nationale à la gestion intégrée du feu au niveau des forestiers locaux.
2. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies -. Rapport sur la station forestière de Pinalón.
3. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies - Rapport sur la station forestière du parc régional de la Enea.
4. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies - Rapport sur la station forestière du bassin versant de Noreast Quiscab 5.
5. Caractérisation générale du couvert forestier et des charges combustibles sur quatre stations pilotes du Guatemala en vue de la préparation du plan de gestion intégrée des incendies – Rapport sur la station du bassin versant de San Jeronimo.
6. Quatre plans de gestion intégrée du feu, un pour chaque station pilote.
7. Vingt-sept (27) présentations PowerPoint dans le cadre des matériaux didactiques élaborés en matière de gestion intégrée communautaire du feu (IFM).

La plupart des documents susdits ont été ou seront téléversés sur le site web de l'OIBT pour plus ample diffusion à tous nos pays membres et autres parties intéressées.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Parmi les nombreux enseignements dégagés de ce projet, les éléments suivants peuvent être soulignés :

- Afin de renforcer les capacités des leaders communautaires, des séances d'échange d'expériences ont eu lieu à l'échelon villageois entre les différentes régions du pays où le projet a été mis en œuvre. Au cours de ces séances, les participants ont pu échanger des informations sur les problèmes rencontrés, les facteurs limitants, les potentialités et les stratégies locales élaborées, et ils ont également pu observer les résultats des actes de gestion intégrée des incendies (IFM) dans des environnements différents et dans différentes conditions, les types des procédures d'organisation et de régulation locales qui avaient été mises en œuvre dans chaque région du Guatemala, l'ampleur et les fruits de la participation des femmes dans certaines régions du pays, et les impacts engendrés par le projet.
- Ces expériences ont été considérées comme des réussites en raison du degré de participation sociale aux activités prévues et des modifications apportées aux régimes de feux existants dans les stations du projet pilote. Ils étaient auparavant principalement caractérisés par une fréquence ingérable des incendies de forêt, qui a causé la dégradation des peuplements forestiers, freiné la croissance des arbres, entraîné des déformations des tiges, un accroissement de l'épaisseur des écorces, la multiplication des ravageurs et des maladies, de graves dommages à la végétation des sous-bois et a porté préjudice à la régénération naturelle des essences forestières, entre autres.

- Les activités du projet comprenaient l'élaboration d'un protocole de surveillance des pratiques de l'IFM et des impacts sur des stations pilote, de manière à permettre aux membres des communautés de voir les résultats de leurs actions ayant bénéficié du concours du projet.

En ce qui concerne la durabilité, les aspects suivants devraient être soulignés :

- La pérennisation des acquis du projet dans le temps est garantie, car tout au long de ce processus, le projet s'est attaché à produire des expériences communautaires réussies dans la mise en œuvre de pratiques de gestion intégrée des incendies dans les écosystèmes forestiers, cela en vue de mettre au point un modèle de gestion des feux de forêt qui pourrait être reproduit dans d'autres régions du pays. La démarche s'articulait sur la planification inclusive et participative (collectivités, organismes d'État et collectivités territoriales locales) de l'utilisation du feu comme principe de gestion de l'écosystème forestier, c.-à-d. qu'elle ne se voulait pas seulement stratégie visant à endiguer une menace.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports et publications techniques, ainsi que le dernier rapport d'audit financier, ce projet pourra être déclaré achevé. Les documents techniques et d'autres produits sont mis à disposition par l'agence d'exécution et le Secrétariat et sont obtenables sur demande écrite ; la plupart d'entre eux peuvent être téléchargés sur le site de l'OIBT.

(11) PD 622/11 Rev.1 (F) Commercialisation de semences végétales et plants et de produits ligneux de provenance indigène en vue d'accroître le niveau de vie et de renforcer les politiques forestières régionales en Amazonie péruvienne : projet pilote chez les populations rurales de Taulia Molinopampa (Pérou)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	188 743
Budget OIBT :		US\$	149 958
Gouvernement du Japon :	US\$	124 958	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	25 000	
IIAP/NCI		US\$	38 785

Agence d'exécution : Institut de recherche d'Amazonie péruvienne (IIAP) – Bureau d'Amazonas

Approuvé : 47ème session , novembre 2011, La Antigua Guatemala (Guatemala)

Date de lancement et durée : Octobre 2012 / 24 mois

I Introduction

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-septième session en novembre 2011 et le financement complet de sa mise en œuvre fut promis à la même session. La convention finale devant réguler l'exécution du projet a été officiellement signée le 22 août 2012. Le premier virement de fonds a été opéré fin octobre 2012 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, d'un plan de travail détaillé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et après que l'approbation de ce dossier a été délivrée par le Secrétariat. La deuxième tranche de financement a été virée en avril 2013, sitôt après que les membres du comité technique du projet eurent vérifié sur le terrain la mise en œuvre adéquate des activités effectuées à cette date, et le Secrétariat a vérifié que les autres conditions au deuxième virement avaient également été respectées. La troisième tranche a été décaissée en octobre 2013 après la réception du deuxième rapport d'étape et la quatrième et dernière tranche a été virée à l'agence d'exécution en mai 2014 après une réunion

fructueuse du Comité technique du projet au cours de laquelle le troisième rapport d'étape et plusieurs projets de rapports techniques ont été examinés, ainsi que les impacts et la pérennisation des activités du projet sur le long terme. Le rapport d'achèvement du projet et le dernier rapport d'audit financier ont été reçus par le Secrétariat en Mars 2015, avec plusieurs documents techniques et autres produits du projet connexes.

II. Objectif du projet

Des membres de la collectivité rurale Taulía Molinopampa, d'autres de l'Association des producteurs écologiques de Molinopampa (APROCOM), l'Institut de recherche de l'Amazonie péruvienne (IIAP) et Nature and Culture International (NCI) dans la région d'Amazonie péruvienne, par des actions conjointes visant à améliorer la capacité de production, à mettre en place des mécanismes et pratiques innovants, et à créer une entreprise destinée à commercialiser des semences certifiées, des plants et des produits ligneux provenant d'essences indigènes, doivent contribuer à renforcer les politiques forestières régionales axées sur l'exploitation d'essences indigènes, l'expérience communautaire et la recherche scientifique en vue d'engendrer des revenus supplémentaires et d'améliorer ainsi le niveau de vie de la collectivité.

De manière générale, la proposition visait à améliorer les conditions de vie de la collectivité rurale Molinopampa grâce à la production, la diversification et la commercialisation des essences indigènes de bois tropicaux, en recourant à des mécanismes et des pratiques novateurs pour améliorer les compétences et politiques régionales en matière forestière. Plus précisément, le projet visait à créer une entreprise communautaire devant commercialiser des semences, des plants et les sous-produits certifiés d'essences à bois d'œuvre indigènes.

III. Réalisations et produits du projet

Les activités de terrain du projet ont atteint leur terme en décembre 2014 et l'ensemble du projet a été déclaré achevé en mars 2015. Conformément au document de projet, la totalité des activités prévues ont été réalisées pendant la durée du projet et les réalisations peuvent être résumées au regard des principaux résultats et produits que le projet avait laissé escompter, à savoir :

Produit 1 : Une politique régionale et ses réglementations élaborées, proposées et adoptées par la collectivité territoriale d'Amazonas

- A draft regional policy paper was developed, then discussed and enhanced at several workshops in the villages of Molinopampa, Puma Hermana, Ocol and San Jose, all of these being part of the Taulia-Molinopampa Rural Community, and further submitted to the Regional Government of Amazonas for its adoption.

Produit 2 : Trois pépinières communautaires sont en production et 15 hectares ont été reboisés avec des essences indigènes dans la zone cible.

- Trois (3) pépinières arboricoles communautaires ont été créées et sont en exploitation, une dans chacun des villages de Puma-Hermana, San José et Ocol ;
- Un total de 150 arbres porte-graines de 5 essences, soit *Alnus acuminata*, *Cedrela odorata*, *Ocotea sp.*, *Gordonia fruticosa* et *Solanum pseudosycophanta* ont été identifiés, sélectionnés et martelés et font l'objet d'une observation suivie qui porte sur leur production semencière et comprend des prélèvements de graines ;
- 40000 graines ont été prélevées sur des peuplements naturels ;
- 38000 plants ont été produits par 3 pépinières ; et
- 40 ha de forêt dégradée ont été réhabilités, ce qui dépasse de loin la cible de 15 ha.

Produit 3 : Trois placeaux permanentes ont été installés pour produire des semences et plants certifiés

- Douze (12) placeaux permanents ont été créés, plantés et cultivés en vue d'une production semencière, ce qui dépasse de beaucoup la cible originelle de trois placeaux.

Produit 4 : Une entreprise de commercialisation de semences a été créée et est en exploitation et 20 bénéficiaires formés appliquent leurs compétences acquises.

- L'entreprise communautaire *Asociacion para la Conservacion del Bosque de Palmeras - ACOBOSQUE* a été officiellement créée et elle procède actuellement à la cueillette, la sélection et la commercialisation des semences et des plants arboricoles ; et
- Des paysans locaux ont reçu des formations en matière d'identification, de sélection et de prélèvement de matériel germinatif.

Produit 5 : Quatre guides pratiques et 4 études scientifiques publiés sur la production, la phénologie, la germination, la croissance et les utilisations traditionnelles.

- Quatre (4) manuels et 4 études scientifiques ont été produits, publiés et largement diffusés dans la zone d'influence du projet et au-delà.

IV. Résultats et impacts

Tous les objectifs du projet ont été atteints. Parmi les nombreux résultats concrets du projet, les éléments suivants méritent d'être mentionnés en raison de l'impact qu'ils ont eu sur l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs locaux dans les quatre villages de la communauté rurale de Molinopampa Taulia dans le nord du Pérou, grâce à la production, la diversification et la commercialisation des essences indigènes de bois tropical recourant à des mécanismes et pratiques novateurs :

1. Un projet de plan stratégique pour la foresterie, la faune et la flore de la région d'Amazonas présenté au gouvernement régional d'Amazonas
2. Trois (3) pépinières ayant une production d'environ 60000 plants pour une période de quatre ans, installées et opérationnelles.
3. 150 arbres d'élite identifiés, localisés et géo-référencés comme sources de semences répartis sur une superficie de 5500 hectares, dont 48 *Alnus acuminata* (*aliso*), 35 *Cedrela odorata* dit *Cedro de altura*, 24 à *Ocotea* sp. (*Ishpingo*), 21 *Gordonia fruticosa* dit *chilca brava* et 22 *Solanum pseudosycophanta* dit *san pablo*.
4. 40 hectares de forêt réhabilités et entretenus.
5. 12 placettes permanentes à finalité de production de semences réparties sur 7,03 hectares - deux parcelles à Puma Hermana, cinq à Ocol et cinq à San José ; les essences plantées sont l'alisso (1908 individus), le cedro (231) et le san-pablo (557).
6. L'entreprise à statut d'association villageoise *Asociacion para la Conservacion del Bosque de Palmeras - ACOBOSQUE* a été juridiquement constituée et immatriculée auprès du SUNARP et du SUNAT pour société commercialisant des graines et semences, des plants et des produits ligneux.
7. Quatre guides techniques ont été publiés et largement diffusés :
 - a. Récoltes de graines d'essences arborées indigènes : l'expérience de Molinopampa
 - b. Production de plants d'essences indigènes en pépinières forestières : l'expérience de Molinopampa
 - c. Description de quatre essences à bois d'oeuvre des forêts du district de Molinopampa destinées à la reproduction en pépinière
 - d. Placeaux permanents de production d'essences arborées indigènes : l'expérience de Molinopampa
8. Quatre autres études ont été publiées et largement diffusées :
 - e. Donner la priorité aux essences arborées indigènes dans le choix des provenances semencières
 - f. Sélection des sources semencières du reboisement dans les essences arborées indigènes

- g. Reproduction végétative du *chilca brava* (*Gordonia fructicosa*) par bouturage à l'étouffé, Molinopampa, Amazonas - Pérou.
 - h. Phénologie préliminaire de cinq essences à bois d'oeuvre dans les forêts villageoises sub-andines de Molinopampa.
9. Des informations sont à présent disponibles sur la biologie et la reproduction des 4 espèces de bois indigènes trouvées dans la zone d'influence du projet ;
10. Des techniques intermédiaires simples ont été adaptées à la régénération des essences indigènes et à la réhabilitation des forêts dégradées dans le district de Molinopampa ;
11. Des forêts naturelles ont été réhabilitées dans la zone du projet et sont gérées sur un mode durable.
12. Les niveaux des revenus dans les populations riveraines, en particulier celles qui connaissent des conditions de pauvreté et sont tributaires des ressources de la forêt pour leur subsistance, ont considérablement augmenté en raison de la gestion, de l'exploitation et de la commercialisation pérennes des produits forestiers.

V. Enseignements dégagés et durabilité

Le climat en constante évolution et les pluies persistantes inhabituelles ces dernières années ont modifié la phénologie des essences arborées, et il est actuellement difficile de prévoir les périodes de production de semences, ce qui gêne les récoltes de graines.

En ce qui concerne la pérennisation des acquis de ce projet, il est nécessaire de continuer de renforcer la capacité des communautés à appliquer les techniques sylvicoles et de sensibiliser davantage le public à l'importance et la valeur réelle des ressources forestières de la région.

VI. Remarques de conclusion

De manière générale, le projet a contribué de manière importante à améliorer les conditions de vie de la collectivité rurale Molinopampa située dans la région nord du Pérou grâce à la production, la diversification et la commercialisation des essences indigènes de bois tropicaux, en recourant à des mécanismes et des pratiques novateurs pour améliorer les compétences et politiques régionales en matière forestière.

Le secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, plusieurs rapports techniques et le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et d'autres documents techniques sont disponibles sur demande écrite du Secrétariat ou peuvent être téléchargés en format numérique par l'intermédiaire du moteur de recherche de projet en ligne sur le site Internet de l'OIBT au : <http://www.itto.int> ou sur le site Web de l'IIAP : <http://www.iiap.org.pe>

AVANT-PROJETS ACHEVÉS

(1) PPD 153/11 Rev.1 (F) Prévention des incendies de forêts par la mise en œuvre d'actions régionales avec la participation des populations riveraines et des autres acteurs concernés en vue d'assurer la protection des forêts et des services écosystémiques (Colombie)

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 123 326

Budget OIBT : US\$ 99.576

Gouvernement du Japon : US\$ 99 576

ASOCARS US\$ 23.750

Agence d'exécution : Association des corporations régionales autonomes et du développement durable – ASOCARS

Agence collaboratrice : Corporations autonomes, Ministère de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, division de la gestion des risques, des collectivités territoriales et des municipalités

Approuvé : 47ème session, novembre 2011, La Antigua Guatemala (Guatemala)

Date de lancement et durée 8 novembre 2012 / 12 mois

I Introduction

Le Conseil a approuvé cet avant-projet à sa quarante-septième session de novembre 2011 à La Antigua Guatemala (Guatemala) et son financement intégral a été mis à disposition lors de cette même session. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée officiellement le 30 août 2012. L'agence d'exécution a présenté le rapport de lancement du projet, qui a été approuvé le 28 septembre. C'est ainsi que l'avant-projet a reçu son premier virement de fonds le 25 octobre 2012 et que son exécution a été entamée à cette date. Le deuxième versement a été effectué en juillet 2013.

Au cours de l'exécution de cet avant-projet les activités programmées ont été déployées, produisant des résultats importants pour les décisions que doit prendre le pays en matière d'incendies de forêt, en apportant des informations pertinentes à la formulation du projet qui doit suivre. De la même manière l'avant-projet a été en mesure de réaliser ses objectifs, dans le respect du calendrier et du budget approuvé. L'avant-projet s'est achevé dans les délais, en octobre 2013, avec la rédaction de la proposition de projet qui doit être soumise à l'OIBT et qui constitue son produit principal.

L'avant-projet a été réalisé dans six départements qui comprennent les régions colombiennes Caraïbes, Andine et la région d'Orinoquia, où habituellement se produisent les incendies de forêt en Colombie et où les forêts naturelles ont à pâtir de l'agriculture sur brûlis et de l'écobuage traditionnel. L'avant-projet a regroupé des informations utiles au niveau régional et local, avec la participation des différents acteurs de ce dossier intervenant dans les départements de Magdalena, Cesar, Tolima, Boyacá, Meta et Casanare.

Dans les régions visées par cet avant-projet, l'économie repose sur les activités agricoles qui ont transformé l'utilisation des sols des forêts, en engendrant des activités qui perturbent profondément les écosystèmes forestiers et les cycles naturels, lesquels contribuent à la variabilité du climat de ces régions.

Les actions en faveur de l'environnement sont généralement effectuées par le Système national de l'environnement - SINA ; et les mesures de gestion liées à des risques de catastrophe sont prises par le système national de gestion des risques de catastrophes - SNGRD, en y associant toutes les entités du secteur de l'environnement et de la gestion des risques.

Les incendies de forêt en Colombie ont été une constante au cours des dernières décennies, affectant la biodiversité et les écosystèmes forestiers du pays. La région andine présente la plus forte incidence d'incendies de forêt, mais la région la plus touchée est l'Orinoquia. Dans les années où sévit El Niño, les feux de forêt augmentent, produisant les grands incendies qui ravagent le pays.

Le recensement des incendies de forêt au niveau national produit des informations générales et une vue d'ensemble de ce que pourrait être la situation dans les départements. Cependant, ces résultats ne font l'objet d'aucune vérification, la coordination des observations et le recoupement des informations au niveau régional et local n'ayant pas lieu. Plus important encore, les principales causes des feux de forêts et des dommages aux écosystèmes ne sont pas reconnues et les informations ne comportent aucun élément social ou économique, voire aucun élément d'information sur les personnes impliquées dans les départs de feu et leur multiplication. Cet avant-projet a donc été orienté vers la détermination des causes principales des incendies de forêt dans les régions étudiées.

Bien qu'il existe des cadres politiques et juridiques établis au niveau national, destinés à lutter contre les incendies de forêt, il est nécessaire de doter les municipalités et les départements de moyens de gestion supplémentaires adaptés aux réalités économiques, sociales et environnementales dans ces régions. Cette stratégie doit permettre de protéger les écosystèmes forestiers par des actions de prévention moins coûteuses que de combattre les incendies déclarés et de réhabiliter les zones touchées par de tels événements.

II. Objectif du projet

Objectif de développement

Formulation d'un projet de prévention des incendies de forêt, réunissant les communautés et d'autres acteurs locaux afin d'identifier les problèmes et d'envisager des solutions qui conduisent à la protection des forêts et des services écosystémiques.

Objectifs spécifiques

1. Déterminer les principales causes des incendies de forêt dans chacune des trois régions colombiennes (Andes, Caraïbes et Orinoquia)
2. Formuler un projet de prévention qui permette la participation de la collectivité et celle des différents acteurs dans un travail d'identification des causes des incendies de forêt.

III. Réalizations et produits du projet

Produit 1 : un document technique sur les causes des incendies de forêt dans les régions colombiennes des Caraïbes, Andes et d'Orinoquia à la suite de la collecte et de l'analyse des informations des organismes centraux (Institut d'hydrologie, de météorologie et d'études environnementales - IDEAM ; Unité nationale pour la gestion des risques de catastrophes - UNGRD ; Ministère de l'Environnement et du développement durable de la République de Colombie - Minambiente et corporations régionales autonomes - CARS). Examen de la documentation internationale, ainsi que par l'élaboration de six ateliers régionaux, qui ont fait l'axe principal des activités d'avant-projet. Ce document a été obtenu à la fin de l'activité 3.

Produit 2 : Formulation d'un projet destiné à la prévention des feux de forêt, devant être soumis à l'OIBT, ce qui a été obtenu à la fin de l'activité 4.

Activité 1 : examiner des informations produites au niveau national par l'IDEAM, l'UNGRD et Minambiente afin d'identifier l'historique existant à ce niveau, effectuer leurs analyses respectives et attribuer des rangs de priorité entre les différents départements et municipalités en fonction de la fréquence des incendies qui les parcourent et aussi sur les superficies touchées, pour chaque année dans chacune des trois régions colombiennes.

Activité 2 : organisation de six ateliers avec la participation des communautés rurales locales et des différents acteurs dans les municipalités les plus exposées aux incendies (une municipalité pour chacun des six départements, soit six municipalités), afin de recueillir des informations des collectivités et les différents acteurs locaux, en identifiant les chefs de file potentiels à cette occasion.

Activité 3 : analyser, traiter et systématiser la documentation et les informations issues des ateliers (Produit 1 de l'avant-projet).

Activité 4 : Préparer le projet de prévention des incendies de forêt à partir de la recherche et de l'analyse effectuées des informations secondaires et des données recueillies sur le terrain, en plus de la socialisation préalable et de la validation de ces résultats auprès des collectivités concernées (Produit 2 de l'avant-projet).

IV. Résultats et impacts

Le Produit 1 de l'avant-projet a été obtenu au travers de l'enquête et l'analyse des données et informations secondaires, qui étayent la gestion des risques d'incendie de forêt. Ces informations servent les entités nationales, les auteurs de lignes directrices et les institutions qui oeuvrent à la gestion des risques de catastrophes dans le secteur de l'environnement et de l'agriculture, ainsi que les organismes de contrôle nationaux (organismes de contrôle et réglementation, procureurs et parquets) dans leurs décisions en la matière. Ce produit 1 a aussi reposé sur les données primaires émanant des collectivités et recueillies dans les six ateliers.

Le produit 2 de l'avant-projet, soit la proposition de projet à présenter à l'OIBT, a pour objectif de donner une continuité à la démarche suivie dans ce travail, articulée sur la participation active de la collectivité et celle des différents acteurs. Cette approche a comporté un important volet formation et de renforcement de la gestion des risques de feux de forêt, principalement au niveau local et régional, en réunissant les forces requises pour empêcher la perte des forêts, celle des services écosystémiques et celle de la biodiversité.

V. Acquis d'enseignement et pérennisation

Enseignements dégagés :

- La connaissance des modalités applicables dans la formulation, les rapports et la gestion des projets de l'OIBT, soit des connaissances utiles pour les relations futures avec les organisations internationales.
- Connaissances à l'échelon régional et local de la manière de mobiliser les acteurs du secteur agricole et de l'élevage qui influe sur les incendies de forêt, ce qui a posé des fondations solides pour guider les travaux futurs sur le sujet.
- Connaissance des réalités locales, régionales et nationales en matière de gestion des risques d'incendie de forêt.
- Interactions avec le SINA, le SNGRD et les collectivités en général.

Le cap stratégique adopté depuis la formulation de l'avant-projet, maintenu pendant toute son exécution s'est avéré pertinent et utile au regard de la portée des objectifs proposés et du calendrier assigné. En témoignent les produits obtenus, qui sont des instruments qui contribuent au renforcement de la gestion des risques de feux de forêt en Colombie. Au niveau des entités centrales, a été obtenue la collaboration du Minambiente, de l'IDEAM et de l'UNGRD. À l'échelle régionale, le travail a été fait avec les Corporations autonomes pour le développement durable (CARS), chaque institution fournissant les informations utiles et pertinentes sur les feux de forêt.

La planification, l'organisation, la réunion et la logistique des ateliers ont été satisfaisantes, malgré les difficultés éprouvées à garantir la participation de certains acteurs dont les médias et certain membres éminents des collectivités. Certains d'entre eux ne s'impliquent pas dans la question des incendies de forêt, bien qu'ils y soient, d'une manière ou d'une autre, intéressés, tel est le cas en particulier des groupements agricoles. À cela est venue s'ajouter une autre difficulté qui a trait au défaut généralisé d'une culture de prévention des incendies de forêt à l'échelon des municipalités et des collectivités territoriales des provinces.

La performance de ASOCARS, comme agence d'exécution (AE), a été suffisante, en se concentrant sur la partie administrative des ressources économiques, assurer un flux efficace de ressources selon le calendrier prévisionnel. De la sorte, l'AE a fourni un soutien important au le développement technique et a contribué à la réussite du projet, comme il incombait au coordonnateur de cet avant-projet.

La pérennisation des acquis de cet avant-projet se reflète dans la proposition de projet qui en est ressortie, qui est porteur des lignes directrices à suivre à l'avenir en matière de prévention des incendies de forêt, articulées dans le « Document technique sur les causes des incendies de forêt dans les régions Caraïbes, Andes et Orinoquia de Colombie ». Ce document tient compte de les principes et de la législation actuels qui régissent ce dossier à l'échelon national, en posant les bases juridiques, ce qui en fait un document stratégique de portée nationale.

VI. Remarques de conclusion

Le secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement de cet avant-projet, une proposition de projet, un rapport technique et le dernier rapport d'audit financier, cet avant-projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et d'autres documents techniques sont disponibles sur demande écrite du Secrétariat ou peuvent être téléchargés en format numérique par l'intermédiaire du moteur de recherche de projet en ligne sur le site Internet de l'OIBT au : <http://www.itto.int>

* * *